



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MOMAL

DOSSIER

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Table des matières

Acronymes utiles	2
Présentation	3
<i>Contexte général</i>	<i>3</i>
Collecte	3
Organisation du service	3
Service Prévention des Déchets :	Erreur ! Signet non défini.
Service de collecte géré par Flamme Environnement	4
<i>Contexte réglementaire</i>	<i>5</i>
Lois précédentes	5
Le rôle de la prévention dans la réduction des déchets :	7
LE PLPDMA, pilier de l'économie circulaire	8
<i>Démarche d'élaboration du PLPDMA</i>	<i>9</i>
Diagnostic	10
<i>Situation Géographique et culturelle</i>	<i>10</i>
Événements annuels :	12
<i>Diagnostic déchets</i>	<i>13</i>
Collecte et traitement	13
Évolution des flux de DMA	16
Ordures ménagères	16
Flux des déchetteries	18
<i>Diagnostic économique</i>	<i>24</i>
Contexte financier	24
Identification des gisements d'évitement prioritaires et des potentiels de réduction	25
publics-cibles prioritaires :	26
<i>Les atouts et faiblesses du territoire (opportunités et menaces)</i>	<i>26</i>
<i>Actions déjà engagées</i>	<i>27</i>
Stratégie et plan d'action	29
<i>Axes</i>	<i>29</i>
<i>Objectifs quantitatifs par matières :</i>	<i>29</i>
<i>Actions planifiées :</i>	<i>30</i>
Axe 1 : Faire preuve d'éco exemplarité	31
Axe 2 : Réduire les déchets verts en déchèterie et tri des biodéchets	33
Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	36
Axe 4 : Favoriser la consommation responsable	37
Axe 5 : Mettre l'accent sur le réemploi	40
Axe 6 : Sensibiliser à la prévention des déchets	43
Annexes	47

Acronymes utiles

Biodéchets : déchets composés de matière organique (déchets de cuisine, restes de repas, déchets verts et branchages), pouvant se décomposer en matière fertilisante dans un composteur, lombricomposteur ou en station de compostage.

Déchets d'Activité Économique (DAE) : déchets issus d'entreprises, de commerces, d'artisans, d'administrations, d'établissements scolaires ou hospitaliers. Ils peuvent être non dangereux (papiers, bois, métaux, etc.), dangereux (DEEE, accumulateurs, solvants, etc.) ou inerte (béton, briques, gravats, etc.).

Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : déchets des ménages issus de produits chimiques présentant un risque de toxicité pour l'Environnement.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : déchets regroupant les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multimatériaux, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

Emballages Ménagers Recyclables (EMr) : tout emballage jeté quotidiennement par les ménages dans la poubelle de tri.

Extension des Consignes de Tri (ECT) : simplification du geste de tri permettant de jeter tous les emballages, souillés ou non, en vrac dans la poubelle de tri. Cette nouvelle consigne s'est étendue partout en France au 1^{er} Janvier 2023 pour une uniformisation des pratiques sur le territoire.

Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) : déchets ménagers et assimilés ramassés en porte-à-porte sur le territoire, produits quotidiennement par les ménages et les entreprises collectées par le service public. En sont exclus les déchets occasionnels (déchets verts, déchets encombrants, déchets dangereux, déblais et gravats), quel que soit leur type de collecte.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : déchets de la poubelle d'ordures ménagères, ne pouvant pas être mis en bac de tri ni au compostage, envoyés à l'incinération.

Redevance Spéciale : Cette redevance s'applique pour les professionnels. Afin de répondre à leur particularité en terme de production de déchets par rapports aux particuliers, ces derniers sont écartés du système de TEOMi pour être facturés sur un volume de bacs mis à leur disposition.

Réemploi : ensemble des opérations par lesquelles des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (art. L541-1-1).

Réparation/ réutilisation : opérations de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par lesquelles des produits ou des composants qui sont devenus des déchets sont préparés pour être réutilisés sans autre opération de prétraitement. Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau pour le même usage (art. L541-1-1).

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) : système de facturation inscrit sur les impôts fonciers, dont le montant varie en fonction du nombre de levée du bac d'ordures ménagères à partir d'un seuil minimum. Une partie est calculée sur le foncier, l'autre sur le nombre de levées du bac, avec un forfait selon la taille de poubelle. Si le bac est sorti plus souvent que prévu sur le forfait de levée minimum, un coût supplémentaire s'applique.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : Cette taxe concerne toutes les entreprises ayant une activité polluante. La TGAP sur les déchets relative à leur traitement compte entre autre dans les coûts de la collecte et des déchetteries.

Présentation

Contexte général

La Communauté de Commune du Pays de Mormal est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui regroupe 53 communes pour 48 473 habitants. Elle représente 1.8% de la population et 8.1% de la surface du département du Nord.

Créée en 2014 à la suite de la fusion de trois communautés de communes, elle compte trois pôles situés à Le Quesnoy (pôle Administratif et principal), Landrecies (pôle Environnement et Technique), et Bavay (pôle Culture). Le pôle Environnement est doté d'une branche de prévention des déchets comptant deux employés.

Collecte

Le pays de Mormal délègue depuis 2024 la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés au SIAVED.

La collecte est effectuée en porte-à-porte une fois par semaine dans le cadre de prestations de collecte par l'entreprise Avesnois Groupe Flamme. Cette collecte se fera une fois toutes les deux semaines pour le bac de tri à partir de Juillet 2024.

En début d'année 2024, des points d'apports volontaires de verre ont été installés dans les communes du territoire pour remplacer l'ancien système de collecte du verre en porte-à-porte.

Des composteurs sont à la vente à prix réduit au pôle Environnement de la communauté de commune, dans le cadre du volontariat. Des placettes de compostages sont installées progressivement près des logements collectifs et des centres villes pour les personnes ne possédant pas de jardin.

4 déchetteries sont situées dans les communes de Le Quesnoy, Landrecies, Bavay et Poix-du-Nord. Deux plateformes de déchets verts sont disposées à Bry et Gommegnies pour combler les besoins lors de la saison estivale. Des bennes de réemploi de l'entreprise C2Ri sont installées dans deux d'entre elles. Ce prestataire propose aussi aux habitants un service de ramassage des encombrants à la demande à domicile.

Le passage des déchetteries et du traitement des déchets au Siaved

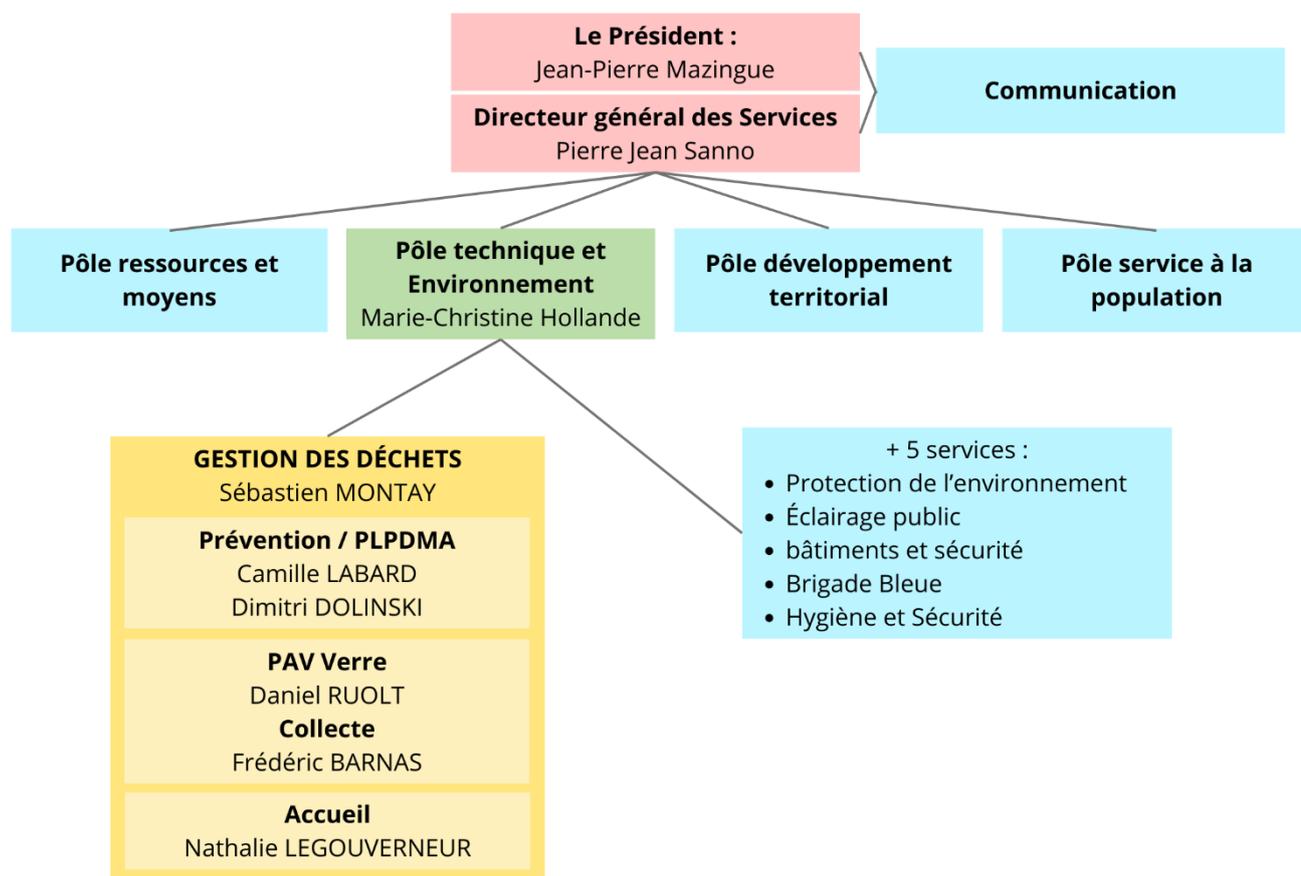
Le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets a repris depuis le 1^{er} Janvier 2024 la gestion des quatre déchetteries ainsi que du traitement des déchets. Les déchetteries restent propriétés du Pays de Mormal, mais la gestion sera à la charge du prestataire. Les dix agents de ces déchetteries ont de même été transférés au SIAVED.

Les déchets recyclables des 53 communes sont traités au centre de tri de Recyclage des Vallées à Louvroil, y compris le verre. Les ordures ménagères sont traitées au Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Maubeuge, anciennement lié au S.M.I.A.A (Syndicat Mixte de l'arrondissement d'Avesnes).

Organisation du service

Le service prévention des Déchets, situé au pôle Environnement de Landrecies, est constitué de deux employés à temps plein assurant la communication auprès des habitants pour le tri et la réduction des déchets ménagers. La gestion des PAV verre et de la collecte compte deux autres employés à temps plein. Un agent d'accueil se charge de la redirection des informations aux habitants et dans les différents services.

Organigramme du service de Gestion des Déchets



Effectifs du collecteur Flamme Environnement pour le Pays de Mormal :

Les rippeurs et chauffeurs participant à la collecte des déchets sont affiliés au groupe Flamme Environnement dont les effectifs sont les suivants :

- 17.2 ETP (équivalent temps plein) en personnel direct
- 5.2 ETP en personnel d'encadrement

Soit un total de 22.40 ETP.

Effectif en nombre de postes pour le tri au centre de tri :

- 5.7 ETP (équivalent temps plein) en personnel direct
- 1.7 ETP en personnel d'encadrement

Soit un total de 7.40 ETP.

Nombre d'heures annuelles travaillées :

- 36 736 h en collecte (dont 27 596 h pour le personnel direct)
- 11 021 h (dont 9 139 h pour le personnel direct) au tri au centre de tri

Soit un global de 47 757 h.

Kilomètres annuels parcourus pour la collecte en porte à porte: 193 905 km.

Contexte réglementaire

Lois précédentes

Lois Grenelle de l'Environnement du 3 Août 2009 et du 12 Juillet 2010

Elles introduisent une hiérarchie de gestion des déchets partant de leur prévention, leur réparation et leur réemploi jusqu'à leur valorisation énergétique. Ces lois fixent plusieurs objectifs en termes de prévention quantitative et qualitative, de tri, de collecte sélective, de limitation des capacités annuelles d'incinération et d'enfouissement.

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 (Loi TECV)

Elle prévoit plusieurs objectifs :

- Réduire de 10% les quantités de Déchets Ménagers Assimilés ;
- Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2025 ;
- Orienter 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux et non inertes vers des filières de valorisation matière, dont organique ;
- Augmenter la valorisation énergétique des déchets non valorisables sous forme matière et résultant d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet ;
- Favoriser la gestion des déchets à proximité de leur point de production ;
- Mettre en place le tri à la source des biodéchets de tous les producteurs d'ici 2025.

loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020

Elle se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable (interdiction des couverts jetables, vaisselle jetable dans les fast food, déploiement de dispositifs vrac) ;
- mieux informer les consommateurs (logo triman sur les emballages, harmonisation des couleurs des poubelles) ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire (obligation de mise en place d'un tri à la source des biodéchets pour les collectivités d'ici 2024) ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire ;
- Instaurer le tri hors foyer au 1^{er} Janvier 2025.

Feuille de route pour l'Économie Circulaire

Découlant du paquet Européen pour l'Économie Circulaire, elle repose sur les objectifs suivants :

- 70% de recyclage des déchets municipaux en 2030 ;
- 75% de recyclage des déchets d'emballages en 2030 ;
- Mise en place des collectes séparées des biodéchets, des huiles usagées et des déchets textiles.

Le tout étant axé sur des principes de production et consommation durable, une meilleure gestion des déchets et la définition d'un cadre financier incitatif.

Loi Climat et Résilience de 2021

Elle prévoit le développement de la vente de produits sans emballage, en particulier dans les supermarchés d'ici le 1er janvier 2030. 20% de la surface dédiée aux produits de grande consommation serait consacrée à la vente de produits en vrac.

Plan National de Prévention des Déchets :

En 2004 et 2014, deux Plans Nationaux de Prévention des Déchets ont vu le jour avec les échéances suivantes :

- réduction de 7 % des DMA/hab en 2020 p/r 2010, stabilisation des DAE et déchets du BTP ;
- 2015 : Obligation du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (Loi NOTRe)
- 2020 : Adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de son Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC) – le plan compte 20 orientations permettant d'agir, expérimenter, innover et animer des actions de prévention des déchets. Réduire la production des déchets ménagers de 10% dès 2020, atteindre un taux de recyclage des déchets ménagers de 40 % en 2031
- 2021 : Nouveau Plan National de Prévention des Déchets 2021 – 2027

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets des Hauts-de-France :

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, le Conseil régional des Hauts-de-France s'est vu confié la création d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui a été statué le **13 décembre 2019**. Les objectifs du Plan sont de :

- Réduire la production des déchets ménagers de 10% dès 2020, soit une diminution de 74kg/habitant/an par rapport à 2010 et une stabilisation du gisement jusque 2031 ;
- Développer les collectes séparées à la source pour assurer une valorisation maximale, et atteindre un taux de recyclage des déchets ménagers de 40 % en 2031, soit 220 kg/habitant/an contre 185 kg/habitant/an en 2015 ;
- Améliorer la prévention des biodéchets des ménages en passant de 604kg/habitant/an en 2020 à 653 kg/habitant/an en 2031.

Concernant les installations de traitement des déchets non dangereux :

- Moderniser et adapter les installations de collecte et de tri ;
- Développer la valorisation énergétique des déchets ne pouvant pas être recyclés ;
- Réduire la mise en décharge des déchets ;
- Développer le recours aux modes de transports durables des déchets.

Concernant les déchets issus des activités économiques – DAE :

- Stabiliser d'ici 2020 la production de déchets de DAE à 6 300 000 t en agissant sur le volet préventif avec un objectif de réduction de 100 000 t ;
- Généraliser d'ici 2025 le tri à la source des biodéchets à l'ensemble des producteurs.

Concernant les déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics :

- Limiter la production et développer le réemploi d'ici 2020 pour contribuer à l'objectif de 70 % de valorisation soit 14 millions de tonnes valorisées ;
- Stabiliser la production d'ici à 2031 à 20,5 millions de tonnes dont 1,2 millions de tonnes de déchets non inertes et 19,3 millions de tonnes pour les déchets inertes.

Autres documents touchant à la réduction des déchets :

Le PADD par exemple, construit pour le PLUI, il propose d'autres mesures environnementales touchant des acteurs communs à la réduction des déchets. Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois dirige de même un Plan d'Alimentation Territorial (2021) comprenant un axe contre le gaspillage alimentaire.

Le rôle de la prévention dans la réduction des déchets :

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (y compris le réemploi, la réutilisation). Le PLPDMA repose avant tout sur ce principe. Seul une prise de conscience collective permettra d'arriver à l'objectif primaire du plan : l'économie des ressources naturelles et des coûts de gestion du traitement des déchets.

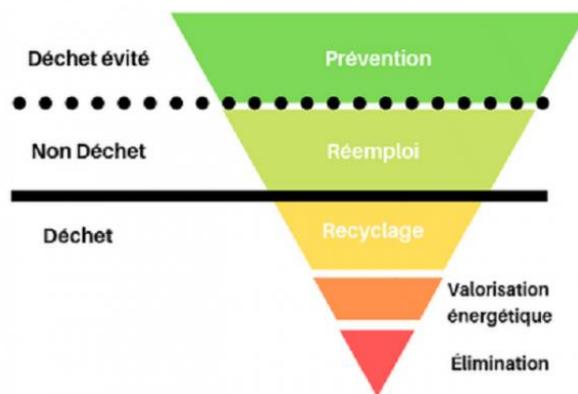
Selon l'article L541-1-1 du code de l'environnement, la prévention se définit par « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet ». Cette dernière doit avoir pour résultat la réduction d'au moins un des facteurs suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances dangereuses pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

La hiérarchie des modes de traitement des déchets :

Le premier objectif dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets est d'éviter de produire les déchets grâce à la prévention et au réemploi (directive cadre européenne de 2018), pour tendre au mieux vers une politique Zéro-déchets. Ce premier aspect repose avant tout sur des changements de comportement, aussi bien pour les consommateurs que pour les producteurs de biens et services.

La prévention des déchets consiste pour la communauté de commune à agir aux stades de distribution et de consommation des produits de part les achats des habitants. Si le déchet est tout de même produit, il faut ensuite proposer des solutions pour les réutiliser (réemploi), et enfin les recycler si aucune autre solution n'est trouvée.





LE PLPDMA, l'économie circulaire et la réduction des gaz à effets de serre

L'économie des ressources naturelles est toujours au cœur de la prévention des Déchets. Ainsi la mise en œuvre d'un PLPDMA est une des parties indispensables à toute démarche territoriale d'économie circulaire : la collectivité peut agir sur les demandes et comportements des consommateurs, en informant ces derniers sur leurs achats et l'utilisation de leurs biens jusque dans leur tri lors du passage au stade déchet, et en organisant le processus de réemploi, de réparation des objets.

La prévention des déchets vise à limiter l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement, et ce en limitant notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les émissions de GES sont générées à la fois lors du processus de production du produit (amont), lors de sa consommation et lors de la gestion du déchet en résultant (aval).

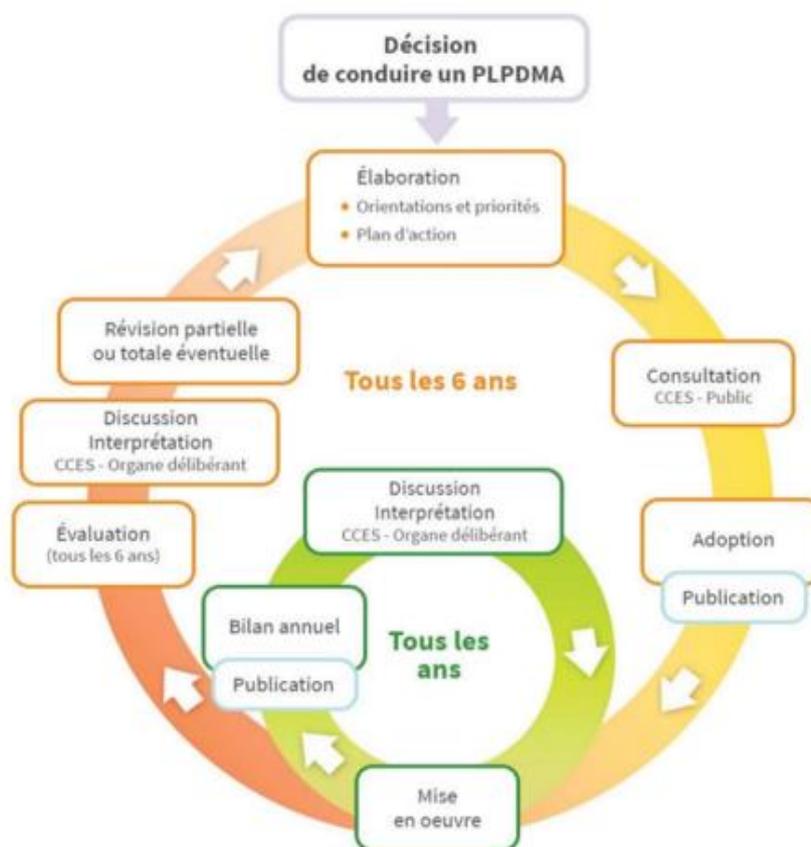
Pour chaque étape de vie d'un produit, il convient de mettre au regard les émissions de GES réduites grâce à la suppression du déchets / au changement d'usage, mais également celles générées par la modification de la consommation.

Des actions telles que le tri des biodéchets, le réemploi, ou la réduction du gaspillage alimentaire peuvent ainsi réduire la production de tCO₂e par an de façon non négligeable.

Démarche d'élaboration du PLPDMA

Le PLPDMA, document obligatoire accompagné par l'ADEME, se développera sur une période de 6 ans. A noter que les déchets ménagers assimilés sont l'ensemble des déchets collectés en porte-à-porte (bacs de tri et ordures ménagères) ou en point d'apport volontaires (quelques communes pour le verre), en déchetterie (déchets occasionnels des ménages et de certaines entreprises), et des collectivités (déchets de voirie, espaces verts).

Les étapes d'élaboration d'un PLPDMA se déroulent en une réalisation d'un diagnostic du territoire (démographie, acteurs, types et quantité de déchets), qui servira de base à la définition d'objectifs de réductions à atteindre pendant les six années du plan. Ces axes et mesures sont vérifiées plusieurs fois au préalable par les membres d'une CCES. Un bilan annuel permet de revoir si besoin les actions et le planning, jusqu'à l'évaluation finale de l'atteinte des objectifs la sixième année. Cette dernière entraîne une révision voire une reconstruction d'un nouveau PLPDMA pour la période suivante.



La CCES intervient ici pour corréler les expériences de chaque représentant dans leur domaine, partager des réseaux pour créer des partenariats, et être force de proposition sur les actions à mener.

Deux commissions minimum (4 prévues) seront nécessaires pour évaluer les mesures proposées et valider le plan. Il sera ensuite envoyé à l'exécutif de la collectivité pour relecture, et enfin transmis aux usagers lors d'une consultation publique de 21 jours. Après modification si besoin, le PLPDMA ainsi vérifié sera envoyé au préfet et à l'ADEME et pourra commencer (une synthèse sera mise à la disposition du public).

Les différentes collectivités animant des PLPDMA ont constaté des effets positifs sur l'économie locale (création d'emploi, réinsertion, optimisation des finances), le lien social et la qualité de l'environnement du territoire.

Diagnostic

Situation Géographique et culturelle

Le pays de Mormal est issu depuis le 1^{er} janvier 2014 d'une fusion de trois collectivités, la Communauté de Communes du Bavaisis, la Communauté de Commune du Quercitain, et la Communauté de Commune du Pays de Mormal et Maroilles. Chaque collectivité disposait de bacs de tri et d'ordures ménagères de couleurs différentes, entrainant une disparité sur le territoire. Néanmoins la collecte de chacun des bacs était similaire.

La quasi-totalité des communes du Pays de Mormal se trouvent dans le Parc naturel régional de l'Avesnois, dont le paysage est composé de bocages, forêts, champs et haies.

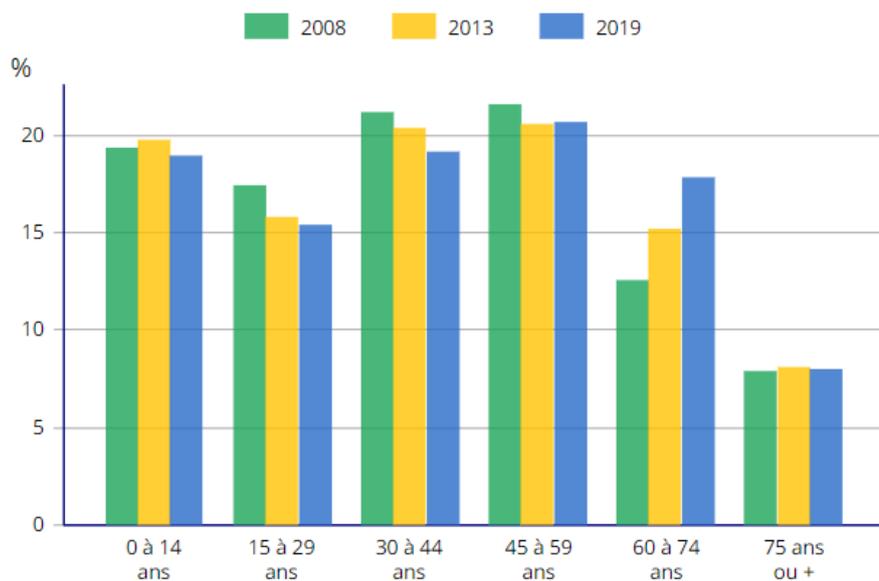
Bordant à l'est le territoire du Pays de Mormal, la forêt de Mormal est le plus grand massif forestier du Nord. La partie nord de la forêt ainsi que ses cours d'eau font l'objet d'un classement en site Natura 2000. Le territoire compte de plus des vestiges et bâtiments datant de l'époque gallo-romaine à la révolution industrielle : églises fortifiées, chapelles et oratoires, et forum antique.



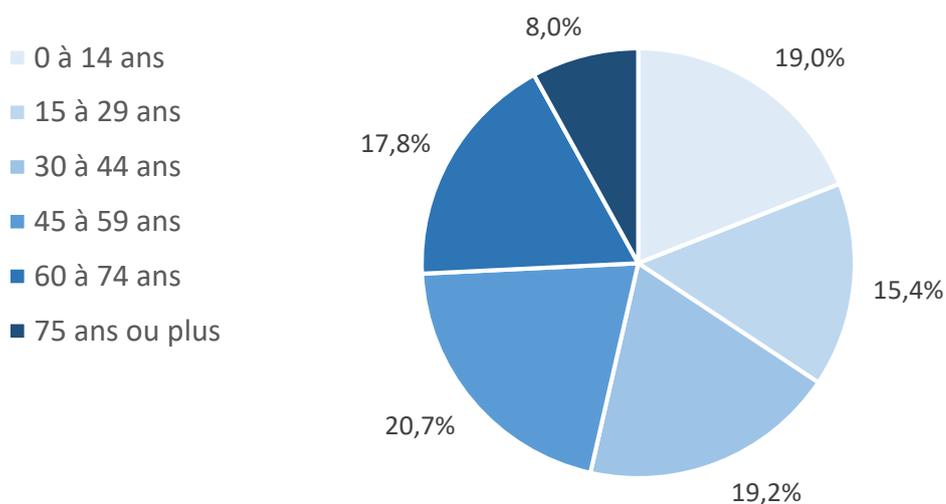
Population :

Population du Pays de Mormal par tranche d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Population par tranche d'âge (2019)

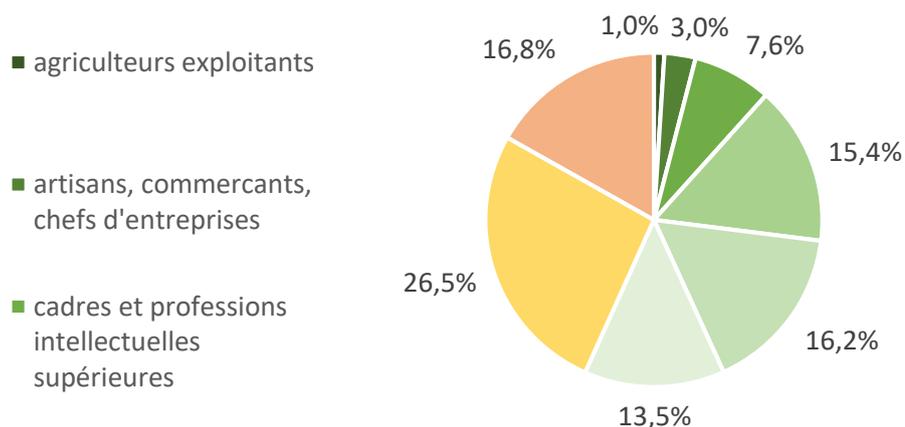


La population est familiale, à tendance vieillissante, dû au départ des jeunes entre 15 à 44 ans. La répartition par tranche d'âge reste homogène et similaire à la moyenne française.

Population depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	45 595	44 748	45 113	46 255	46 361	47 627	48 374	48 363
Densité moyenne (hab/km ²)	97,7	95,8	96,6	99,1	99,3	102,0	103,6	103,6

catégorie socio professionnelle des plus de 15 ans



En suivant ces tableaux on peut compter 43,3% de personnes potentiellement au domicile, qui peuvent être sensibilisées en porte-à-porte.

On note un peu plus d'agriculture par rapport au reste du département.

Types de logements du territoire

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	20 536	100,0	21 500	100,0	22 122	100,0
Résidences principales	18 690	91,0	19 469	90,6	19 913	90,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	506	2,5	386	1,8	340	1,5
Logements vacants	1 339	6,5	1 645	7,7	1 869	8,4
<i>Maisons</i>	<i>18 495</i>	<i>90,1</i>	<i>19 372</i>	<i>90,1</i>	<i>19 944</i>	<i>90,2</i>
<i>Appartements</i>	<i>1 836</i>	<i>8,9</i>	<i>1 980</i>	<i>9,2</i>	<i>2 010</i>	<i>9,1</i>

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

Le territoire est rural/mixte (47 logements/km², 8,9% d'appartements, 0.08 lits touristiques par habitant), avec une population stable, moins de 10% de déménagements à l'année. Une majorité de ménages sont en famille ou en couple.

Événements annuels :

Inhérent au territoire (liste non exhaustive) :

- 20km de Maroilles
- Festival de mormal
- Les médiévales de Locquignol
- Retro land
- Fête de la Forêt
- Fête du lait
- Fête du potiron
- Foire st Luc
- Fête de l'Arbre
- Et d'autres encore ...

Journées mondiales :

- Journée Mondiale du recyclage : 18 mars
- Semaine nationale du compostage de proximité : Fin mars à début avril
- Jour de la Terre : 22 avril
- Journée Mondiale de l'environnement : 5 juin
- Journée Mondiale sans plastique : 3 juillet
- World Clean Up Day : Mi-septembre
- Semaine du Développement Durable : Mi-septembre
- Journée internationale de sensibilisation au gaspillages alimentaire : 29 septembre
- Semaine des ressourceries : Début octobre
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : Mi-novembre
- Journée Mondiale du climat : 8 décembre

Chaque événement du territoire est l'occasion pour le service de Prévention des Déchets d'informer les habitants à la prévention des déchets, dans le thème de la manifestation en cours (compostage, déchets spécifiques ...)

Diagnostic déchets

Collecte et traitement :

Collecte :

La collecte se fait au porte-à-porte pour les ordures ménagères et le tri.

Les habitants possèdent pour la majorité deux bacs :

- Un bac de tri où déposer d'une part les emballages recyclables ;
- Un bac d'ordures ménagères où déposer en sac les déchets non recyclables, et putrescibles en l'absence de composteur.

Le ramassage se fait en porte-à-porte une fois par semaine grâce à un camion tri-flux (ramassant anciennement le verre).

Le verre est désormais ramassé en point d'apport volontaire.

Les bacs du territoire sont de tailles différentes, variant du 80L au 750L : ils seront changés courant 2024 pour n'être harmonisé en trois tailles afin de faciliter la tarification incitative : 180L, 240L et 360L. Pour les professionnels, la collecte est limitée à 1 110 L par semaine. Une étude pour mettre en place un dispositif spécifique à la redevance spéciale sera lancé dans l'année.

De même les couvercles des bacs de tri seront changés pour unifier les couleurs sur le territoire et passer au couvercle jaune. Une entreprise spécialisée a été mandatée pour ce changement d'ici 2024.

Des composteurs et lombricomposteurs sont proposés à la vente, avec un bioseau en supplément si besoin.

La pose des points d'apports volontaires de verre :

En début 2024, les bacs de tri étaient encore équipés de cloison séparant le bac pour y mettre le verre. Afin de maîtriser les coûts de collecte et s'harmoniser avec les pratiques nationales les plus courantes, la collecte en porte-à-porte a été remplacée par des points d'apports volontaires.

187 colonnes à verre ont été installées sur le territoire durant le premier trimestre, dans chaque communes. Un capteur en leur sein alerte le collecteur quand la colonne est pleine

La mise en place d'une tarification incitative :

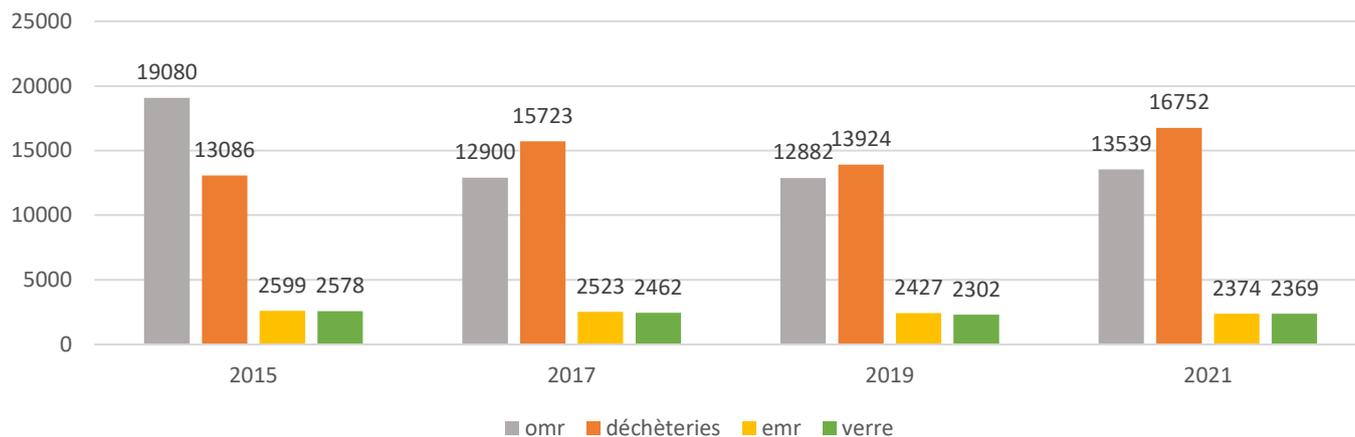
Afin de réduire l'impact des évolutions réglementaires nationales et pour contrer la forte hausse des coûts de collecte et de traitement, une tarification incitative sera mise en place au 1^{er} Juillet 2024. Les bacs de tri et d'ordures ménagères ont été pucés, ressencés et adaptés au nombre de personnes au foyer durant le 1^{er} semestre.

La taxe d'ordures ménagères sera en partie calculée sur le nombre de levées du bac d'ordures ménagères et les encombrants , de douze levées minimum par an (le poids n'est pas pris en compte). Elle ne se basera qu'à 70% sur la surface du domicile (contre 100% ultérieurement).

Le deuxième semestre 2024 sert de phase de test pour calculer le coût de la part incitative : les habitants ne verront un changement sur leur facture que pour l'année 2025.

Les quantités de déchets en 2022 :

Quantité de déchets entre 2015 et 2022 (tonnes)



Données complétées dans SINOE

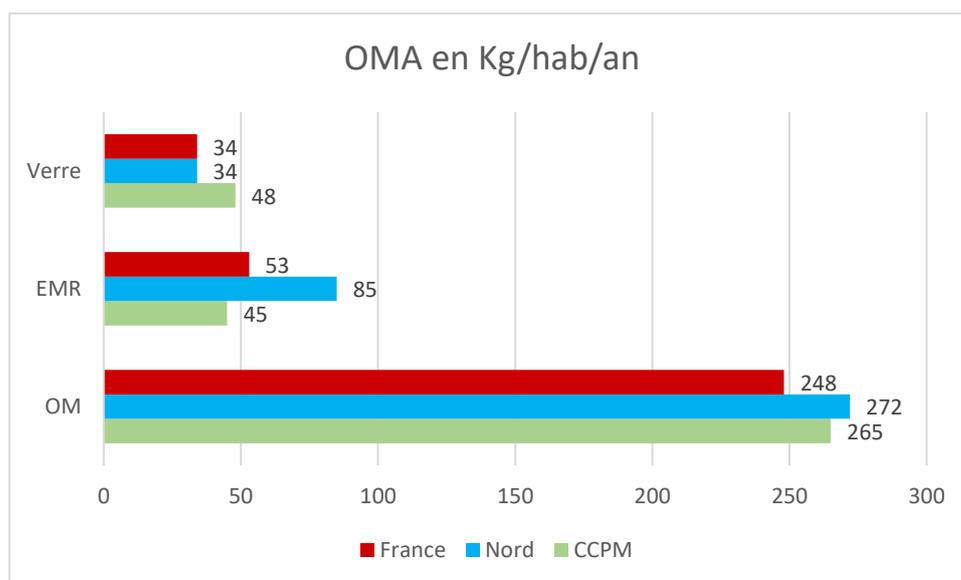
Pour la collecte sélective, c'est 2 332.80 tonnes de verre (+ 26.06 tonnes en apport volontaire, soit 48.12 kg/habitant/an) 2 202.98 tonnes d'emballages ménagers recyclables (45.45 kg/habitant/an) qui ont été ramassés.

Quand aux ordures ménagères, 12 834 tonnes (264,7kg/habitant/an) ont été collectées.

On remarque une baisse légère et régulière des tonnages de verre et de déchets recyclables, certainement dû à l'allègement du poids et de la densité des emballages plastiques et une diminution d'achats d'emballages en verre.

Les ordures ménagères ont eu une nette diminution en 2015 grâce à l'accès aux 4 déchetteries et restent maintenant stables. Le compostage se fait encore sporadiquement mais augmente petit à petit, avec environ 150 composteurs vendus cette année.

soit un total de 17 370 tonnes soit **359 kg de déchets par personne et par an**. En France est collecté 248kg d'ordures ménagères par habitant par an, 34kg de verre par habitant, 50kg d'emballages soit un total de 332kg par habitant par an.



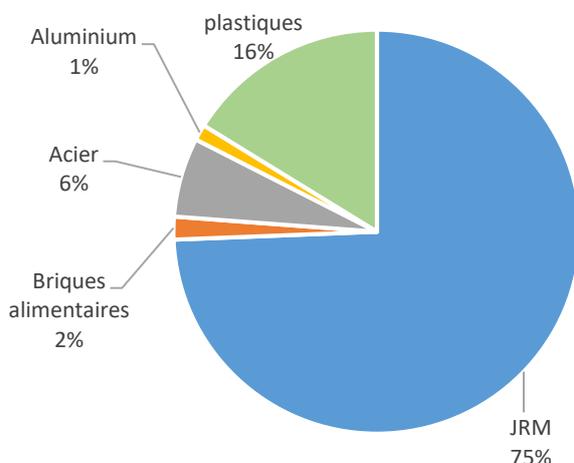
La collecte de verre est bien supérieure à la moyenne française de 54kg/hab/an en 2021. Le tonnage d'EMR est quand à lui plutôt bas, l'extension des consignes de tri n'ayant été mise en place qu'en 2023.

<https://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/6>

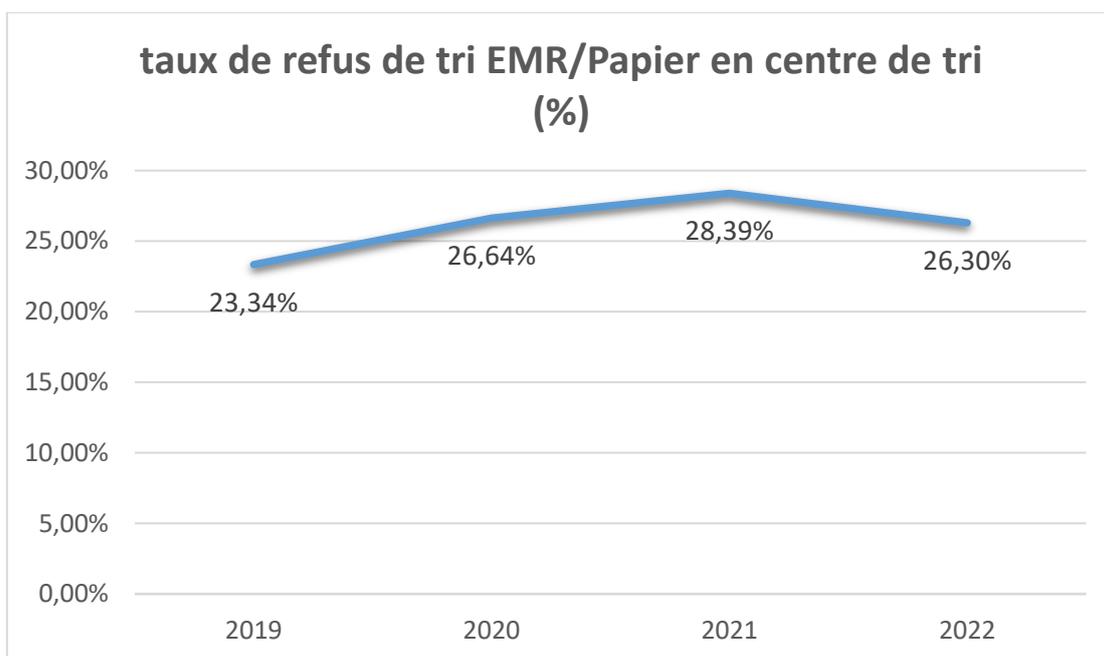
Le centre de tri

Le centre de recyclage des Vallées accueille les emballages ménagers et le verre qui y seront triés et repris ensuite par des entrepreneurs.

Répartition des tonnages triés en 2022 (%)



On constate un tonnage important et prévisible de JRM : les emballages en plastiques, plus volumineux et présents en plus grand nombre dans les échantillons, restent en effet plus légers que les cartons et papiers. Ce taux d'emballages en plastique devrait néanmoins augmenter avec les extensions de consignes de tri instaurées au 1^{er} Janvier 2023 sur le territoire.



Le taux moyen de refus de tri de 2022 est de 15.64% en caractérisation pour 26,3% sur l'ensemble de la collecte.

Depuis 2014, ce taux varie entre 15 et 23%, avec une légère baisse depuis 2018.

Années	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Taux de refus de tri moyen suivant les caractérisations	<u>23.34 %</u>	<u>22.49 %</u>	<u>17.33 %</u>	<u>20.00 %</u>	<u>15.41 %</u>	<u>16.28 %</u>

Le nombre total de déchets arrive alors à 580kg de DMA/habitant/an. Les objectifs de l'ADEME sont de 55% de déchets recyclés, 10% de réduction de la production de DMA, et 70% des déchets du BTP valorisés d'ici 2030.

En 2022 ont été triés 1 922.65 tonnes d'EMR (36.66 kg/habitant/an), soit un taux de recyclage de 87%.

On compte aussi 2 456 tonnes de verre, soit 50.66 kg/habitant/an.

Global trié : 4 378.65 T, soit 90.33 kg/habitant/an. 24,85 % valorisation matière (recyclage)

Évolution des flux de DMA

Caractérisations des DMA de 2022 :

caractérisation » (simplifiée) des DMA du territoire (acteurs, en distinguant les ménages et les producteurs de déchets assimilés).

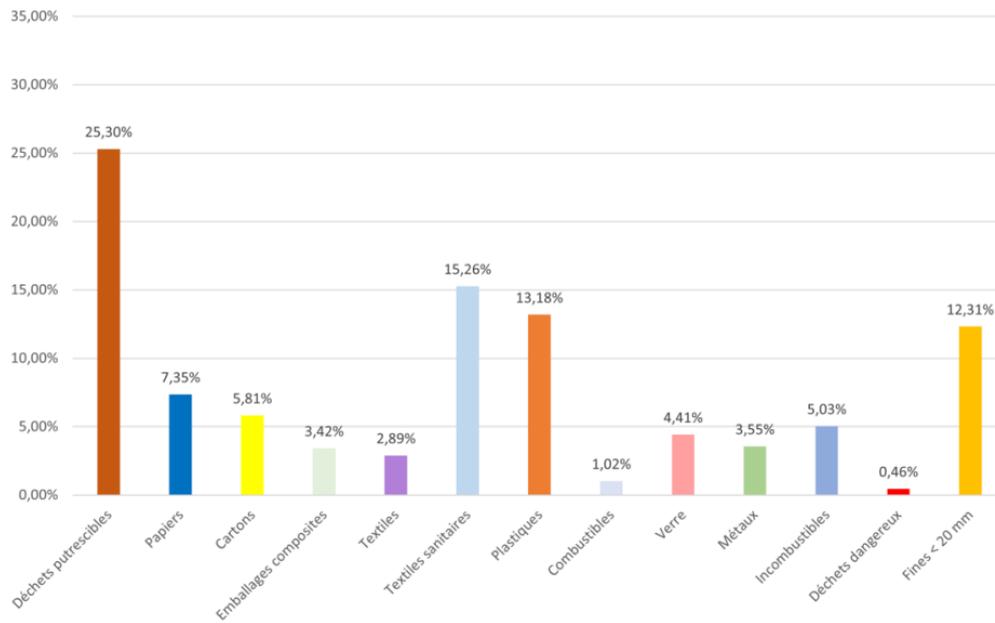
Les caractérisations de DMA :

Matériaux	Tonnages triés en tonnes CCPM 2022	Comparatif CCPM 2022/2021 en %	Moyenne kg/an/hab CCPM 2022	Moyenne kg/an/hab CCPM 2021	Moyenne kg/an/hab CCPM 2020	Moyenne nationale	Moyenne Régionale	Moyenne Départementale	
<i>Papiers / cartons AOE sorte 5.02 et 1.05</i>	524.38	- 10.88	10.82	12.14	13.47	8,46 kg/hab./an	8,86 kg/hab./an	9,05 kg/hab./an	
<i>JRM (journaux, revues, magazines) AONE sorte 1.02</i>	0.00	/	29.50	33.08	29.75	23,55 kg/hab./an	30,12 kg/hab./an	35,12 kg/hab./an	
<i>Papiers et carton en mélange sorte 1.01</i>	905.80	- 10.77							
<i>01JRM (journaux, revues, magazines) CARA 11 sorte 1.11</i>	0.00	/							
Total JRM	1 430.18	- 10.81							
Briques alimentaires ELA (5.03)	35.08	215.18	0.72	0.23	0.45	N.C.	N.C.	N.C.	
Acier	122.05	-16.61	2.52	3.01	3.03	1,89 kg/hab./an	2,59 kg/hab./an	3,00 kg/hab./an	
Aluminium	24.44	-35.68	0.50	0.78	0.44	0,15 kg/hab./an	N.C.	0,17 kg/hab./an	
<i>Plastiques PET clair (ex : bouteille d'eau, de jus d'orange...)</i>	199.00	-6.39	4.11	4.39	4.90	4,39 kg/hab./an	6,08 kg/hab./an	6,16 kg/hab./an	
<i>Plastique PET foncé (ex : bouteille colorée eau gazeuse)</i>	22.00	10.78	0.45		0.41				1.57
<i>Plastique PEHD (ex : bouteille de lait, gel douche...)</i>	90.24	-7.60	1.86		2.02				1.62
Total plastiques	311.24	-5.71	6.42		6.81				8.09
TOTAL	1 922.65	-9.68	39.67	43.93	41.76	39,13 kg/hab./an	48,19 kg/hab./an	54 kg/hab./an	
Refus de tri	579.47	-14.02	11.95	13.90	12.99	/	/	/	
Verre	2 456.00	0.78	50.67	50.27	50.27	30,10 kg/hab./an	28,45 kg/hab./an	20,72 kg/hab./an	

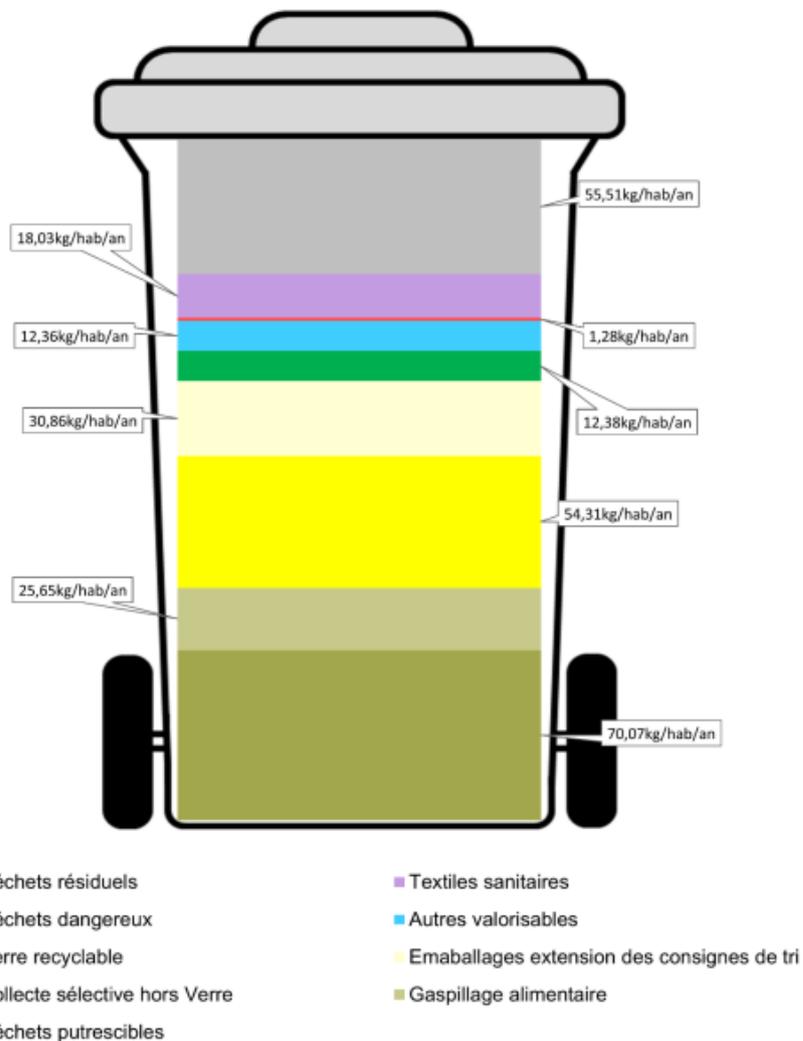
Ordures ménagères

Une caractérisation d'ordures ménagères a été effectuée en Septembre 2023 pour analyser la composition du bac gris. Cette étude sera renouvelée chaque année jusque'en 2025.

COMPOSITION DES OMR TOUTES MAILLES CONFONDUES (HORS HETEROCLITES)



Composition d'une poubelle OMR



Plus de 25% du gisement d'ordures ménagères est constitué de biodéchets ou déchets putrescibles. Suivent ensuite les textiles sanitaires (couches, mouchoirs, essuie-tout, lingettes ...) et les plastiques (restes d'extentions de consignes de tri non triées).

Centre de valorisation :

Le centre de valorisation de Maubeuge accueille tous les déchets incinérables du Pays de Mormal. En collecte, cela comprend pour 2022 :

- Les ordures ménagères : 12 833.83 tonnes
- Les refus de tri : 408.72 tonnes

Soit au total : 13 242.55 tonnes de déchets incinérés (273.19 kg/habitant/an). 75.15 % est revalorisé en énergie (chauffage, électricité).

Aucun déchet du Pays de Mormal, que ce soit les ordures ménagères ou les encombrants, n'est stocké en centre d'enfouissement.

Compostage

Des composteurs sont vendus à prix réduits depuis 2014 sur le Pays de Mormal. Ces derniers permettent un détournement des biodéchets du bac d'ordures ménagères. Des bioseaux, servant pour le transport des déchets de table vers le composteur, sont aussi distribués à bas coûts. Une expérimentation de vente des lombricomposteurs existe depuis 2020 comme alternative au compostage traditionnel pour les appartements.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	total
composteurs	327	164	68	227	129	147	172	149	152	1535
lombri							11	9	4	24
bioseaux	19	71	24	128	73	91	108	81	97	692

Considérant qu'un habitant du pays de mormal produit en moyenne 265kg d'ordures ménagères par an, et qu'une poubelle contient environ 30% de biodéchets, le gisement détourné estimé pourrait être de 135,6 tonnes de biodéchets compostés à ce jour.

Flux des déchetteries (jusqu'en 2023)

Les quatre déchetteries du territoire collectent jusqu'à 21 flux de déchets selon la taille de l'infrastructure et leur classement en ICPE.

Quatre bennes réemploi ont également été ajoutées à Le Quesnoy, Bavay, Landrecies et Poids du Nord.



	Déchetterie LANDRECIES	Déchetterie LE QUESNOY	Déchetterie POIX-DU-NORD	Déchetterie BAVAY
Ferrailles	✓	✓	✓	✓
Cartons	✓	✓	✓	✓
Batteries	✓	✓	✗	✓
Néons et lampes	✓	✓	✗	✓
Gravats	✓	✓	✓	✓
Déchets verts	✓	✓	✓	✓
Encombrants	✓	✓	✓	✓
Pneus	✓	✓	✗	✓
Bois	✓	✓	✗	✓
Huile minérale	✓	✓	✗	✓
Huile végétale	✓	✓	✗	✓
Peintures, lazures et aérosols	✓	✓	✗	✓
Pesticides, acides et bases	✓	✓	✗	✓
Bidons souillés vides	✓	✓	✗	✓
Piles	✓	✓	✗	✓
Colonne à verre	✗	✗	✗	✓
DEEE*	✓	✓	✗	✓
Textiles	✓	✓	✗	✓
Capsules / café	✓	✓	✗	✓
Cartouches d'encre	✓	✓	✗	✓
Brita cartouches	✓	✓	✗	✓

Chaque habitant et professionnel possédant une carte de déchetterie délivrée par la communauté de commune peut se rendre gratuitement dans les quatre déchetteries du territoire (exception pour la déchetterie de Poid-du-Nord qui n'accueille pas de professionnels).

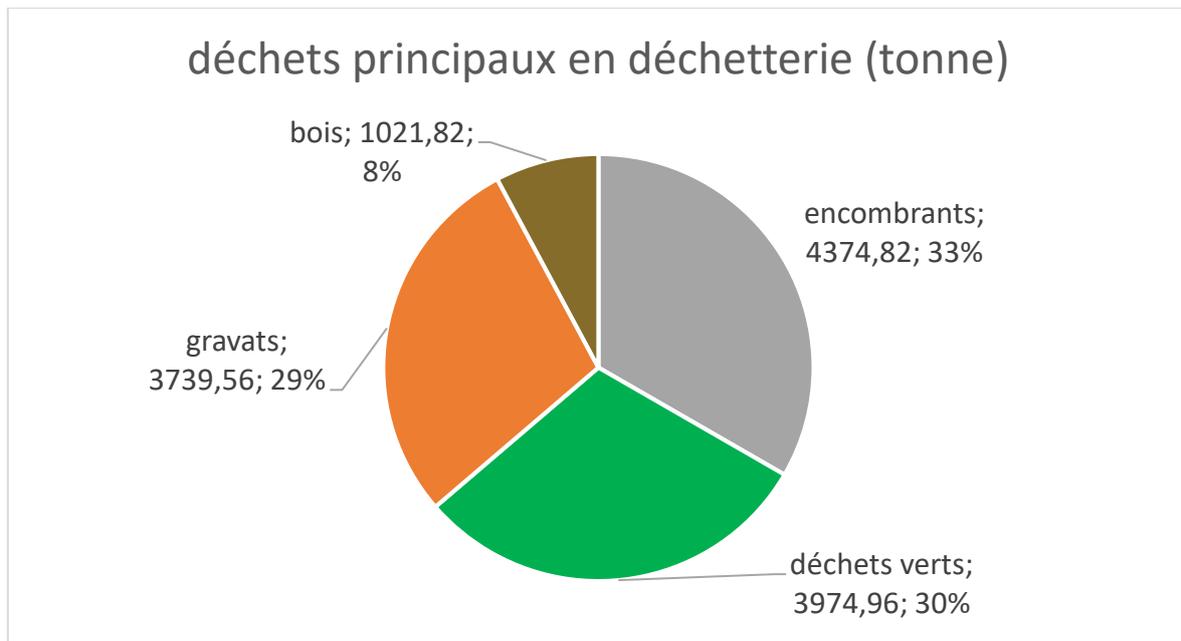
Tous les déchets apportés en déchetteries doivent être limités à 1m3 par jour, à raison de 2m3 par semaine. L'ouverture des déchetteries le lundi matin et samedi est réservée aux particuliers.

Les véhicules de plus de 3.5 tonnes ne sont pas autorisés sur les sites. Cette réglementation fait que seul les petites entreprises accèdent à la déchetterie, avec 3% de passages à l'année par rapport aux particuliers.

Organismes repreneurs des flux de déchetteries :

Matière(s)	prestataire/éco-organisme
pneus	Ramery
bois, encombrants, déchets verts, gravats, cartons, ferraille	Recyclage des Vallées
déchets dangereux (peinture, pesticides, huiles végétales /minérales, batteries, bidons souillés, radiographies)	ARF
piles	Corepile
colonnes à verre	Flamme Environnement
DEEE, ampoules et néons	Suez
textiles	Le Relais
cartouches d'encres	Printerre

Tonnages des déchetteries



Encombrants :

- ccpm : 90kg/an/hab
- France : 77kg/an/hab

Gravats :

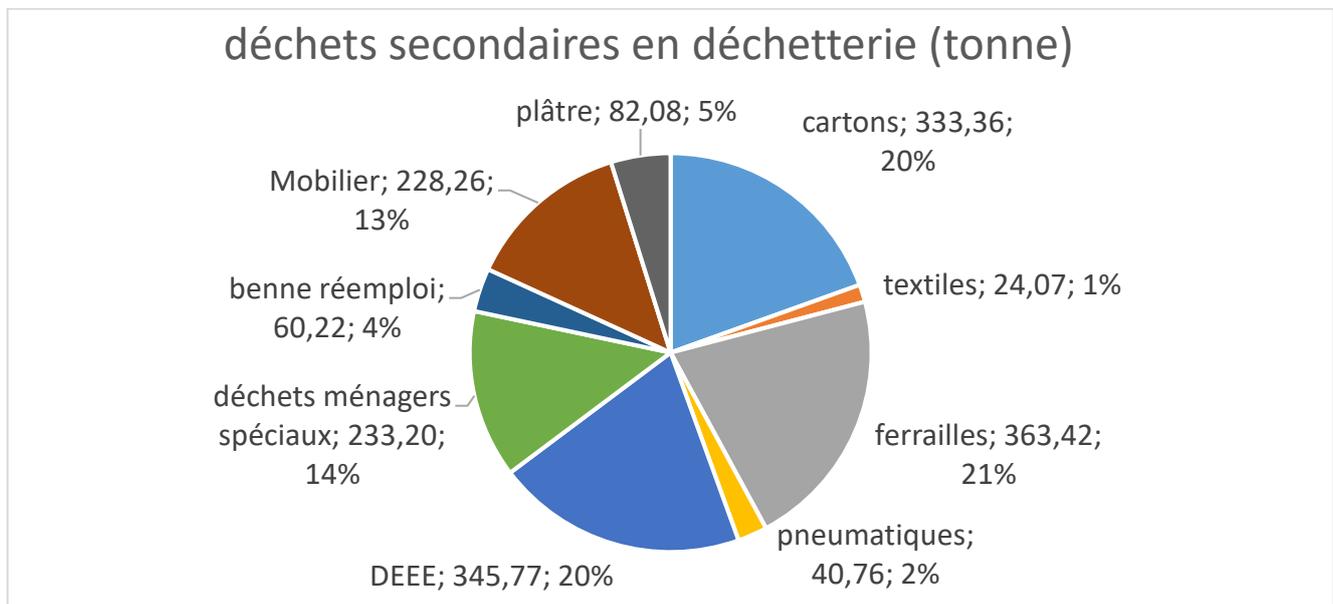
- ccpm : 77kg/hab/an
- France : 64kg/hab/an

Déchets verts :

- ccpm : 82kg/hab/an
- France : 66kg/hab/

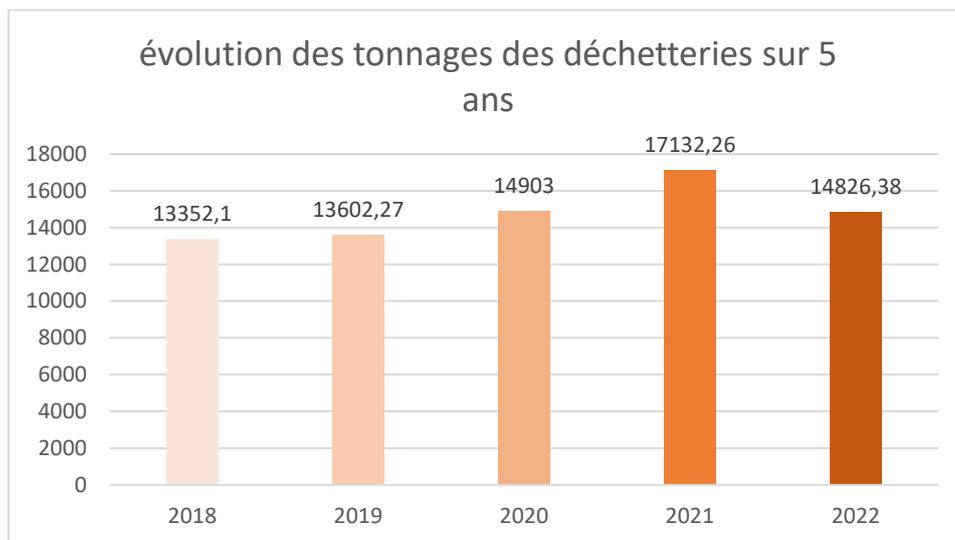
Chiffres des professionnels en m3 :

- Encombrants : 868m3
- Gravats : 104,4 m3
- Déchets verts : 314,4 m3



Non indiqué : plastiques (2,16 T), piles (1,89 T), cartouches d'encre (21kg), ampoules et néons (NI).

65 % des déchets collectés partent en valorisation matière. 35 % restent traités en valorisation énergétique (incinération), notamment les encombrants.



En 2022, 14 826,38 tonnes de déchets ont été apportés sur les quatre sites, soit 305,87 kg/hab/an. En comparaison, le département du Nord produisait 245kg/hab/an et la France : 243kg/hab/an en 2021.

Les apports ont augmenté chaque année dû à l'augmentation de la population et au rajouts de nouveaux flux sur chaque site. Une baisse est tout de même notée en 2023 suite à une fermeture partielle des déchetteries, notamment celle de Poids-du-Nord et Landrecies pour mise aux normes des sites.

A noter que les territoires ruraux, comprenant des surfaces de terrains plus grandes, des jardins, et des habitats individuels, ont tendance à produire plus de déchets de type déchets verts, gravats et autres biens résultants de cette surface de terrain plus élevée qu'en ville.

Ramassage des encombrants en porte-à-porte :

Le service « Allo encombrants » propose de ramasser les déchets en porte-à-porte pour les ménages ne disposant pas de véhicule. Les habitants doivent d'inscrire par téléphone pour indiquer leur besoin, afin qu'une benne passe dans la commune lorsque le nombre de demandeur est assez important.

39 425,5 tonnes (20 680 T DIB + 18 745 T recyclables + 0.5 T incinération d'archives papier obsolètes) ont été ramassés par le service.

COLLECTE EN PORTE A PORTE DES ENCOMBRANTS (en tonnes)

DATE	CARTONS	FER	MOBILIER	REEMPLOI	DIB*	Recyclables
Février	0.087	0.278	1.980		2.840	2.345
Mai	0.089	0.204	4.640		1.054	4.933
Septembre	0.540	0.878	7.500		13.02	8.918
Octobre	0.00	0.249	2.300		3.28	2.549
TOTAL	0.716	1.609	16.420		20.680	18.750

39 tonnes de déchets ont été ainsi collectés en 2022, comprenant 20 tonnes de DIB, 19 tonnes de recyclables (cartons, ferrailles, mobilier et réemploi), et 500kg d'archives et papier obsolètes envoyés à l'incinération.

	Nb de Collectes Le Quesnoy	Traitement tonnes Le Quesnoy	Nb de Collectes Bavay	Traitement tonnes Bavay
TOTAL	41	38.10	28	22.12

60.22 tonnes de déchets ont ainsi évité l'incinération, et ont été recyclées et/ou réemployés par la ressourcerie C2ri d'Anzin.

Les ressourceries :

Dix ressourceries éphémère ont lieu chaque année à Landrecies à l'année, de Février à Juillet et de Septembre à Décembre durant la première semaine du mois. Le panier moyen d'un usager dans cet événement a été de 10.66 € en 2022 (soit une augmentation de 4.85 % par rapport à 2021).

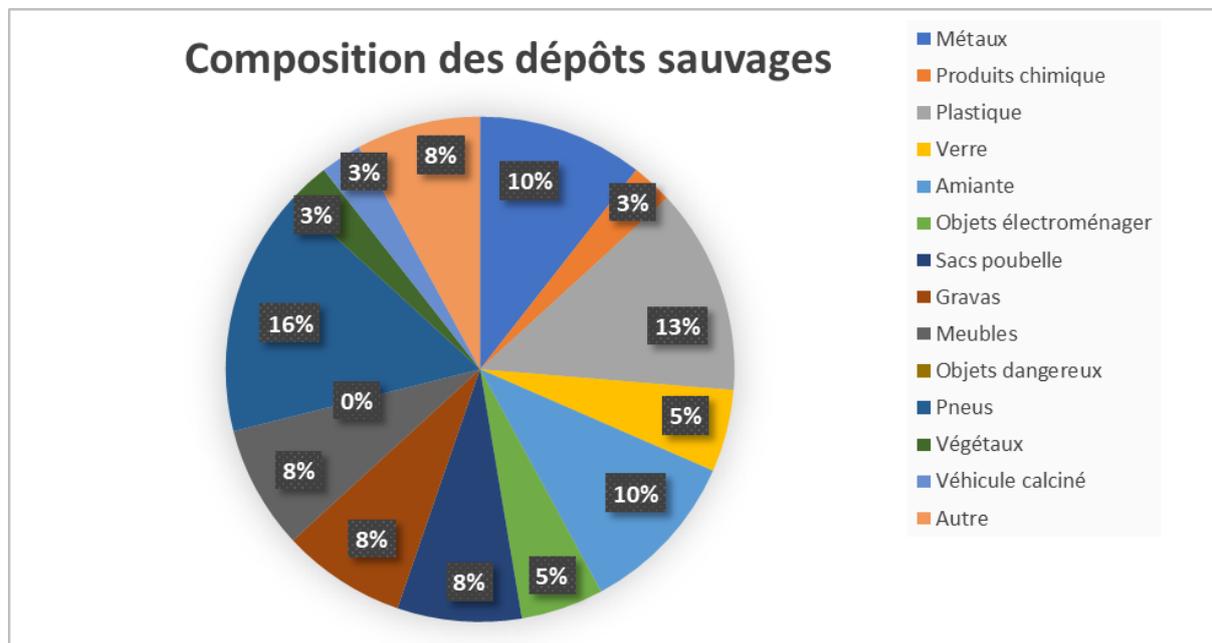
5 486 acheteurs y participent, soit une moyenne de 498.73 à l'année.

Hauts de France propres :

Chaque année depuis 2017 s'organise dans le département du Nord un grand ramassage de déchets bénévole organisé par les mairies et collectivités volontaires ;

Sur le pays de Mormal ont participé 1362 personnes, ayant récoltés 47,5m3 de déchets pour l'année 2022.

Dépôts sauvages :



Les dépôts sauvages sont majoritairement composés de déchets accueillis en déchetterie, et dont le volume les empêche d'entrer dans le bac d'ordures ménagères.

Les pneus restent la grande majorité des dépôts, suivi de près par l'amiante, deux déchets problématique car l'un est limité en déchetterie (pneus déjantés, non verdis), et le second n'est pas encore accepté pour des raisons de sécurité.

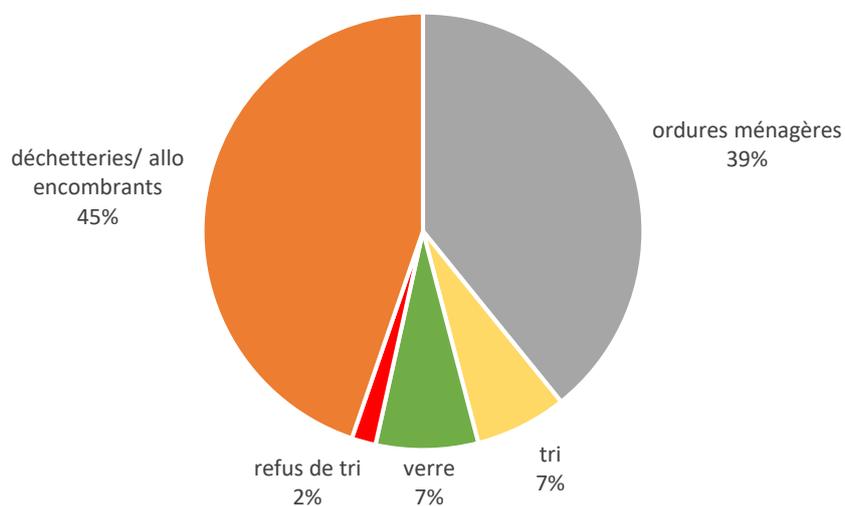
On note aussi la présence de nombreux déchets de construction.

54 lieux de dépôts sauvages réguliers (1 à 10 fois par an) ont été répertoriés sur le territoire. Les dépôts sont généralement compris entre 1 et 3 mètres cube.

Les collectivités territoriales ayant répondues à une enquête sur les dépôts sauvages estiment que les déposants sont pour un tiers des habitants du territoire, et pour près d'un quart des professionnels. Les autres déposants peuvent être des touristes, des habitants des collectivités voisines et des frontaliers.

Le total de tous les déchets assimilés du territoire compte donc une majorité d'ordures ménagères et de rejets en déchetteries. Un grand travail est donc à effectuer sur la baisse des encombrants et ordures ménagères.

Part de déchets ménagers assimilés (tonnes)



Diagnostic économique

Contexte financier

Une nouvelle stratégie de modernisation de la collecte des déchets est mise en place en 2024 pour faire face à une forte augmentation du coût du service et les stabiliser.

d'ici la fin du mandat, en tenant compte de l'évolution des coûts des contrats de collecte, de la séparation des flux, de l'extension des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), de l'évolution du coût de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des tonnages à éliminer du fait du « Socle Commun », de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). La réduction de ces déchets est donc une nécessité absolue, tant pour des raisons environnementales que financières.

Dépenses liées à la gestion des déchets :

Déchetteries	2020	2021	2022
Rotation (enlèvement bennes)	332 269,92 €	405 498,35 €	325 806,76 €
Incinération	523 084,06 €	709 213,56 €	609 648,74 €
Traitement	297 596,71 €	336 120,16 €	375 297,60 €
Régularisation TVA 5.5 % au lieu de 10%	/	- 5 182,51 €	/
Charges variables supplémentaires	41 227,00 €	21 354,53 €	61 314,71 €
Salaires	543 653,41 €	497 629,91 €	530 121,43 €
Total des dépenses 1	1 737 831,10 €	1 964 634,00 €	1 902 189,24 €
Produits du recyclage	58 660,57 €	163 342,24 €	149 861,36 €
Subvention ou autres	0,00 €	0,00 €	/
Régie de recettes	8 097,00 €*	7 000,00 €	6 332,00 €
Recettes / agents	0,00 €	0,00 €	/
Total recettes 1	66 757,57 €	170 342,24 €	156 193,36 €

Collecte des OM en porte à porte	2020	2021	2022
Collecte	2 344 724,52 €	2 414 686,35 €	2 584 097,31 €
Incinération	1 131 571,52 €	1 266 367,63 €	1 209 880,57 €
Traitement	592 298,30 €	672 245,05 €	679 569,51 €
Régularisation TVA 5.5 % au lieu de 10%	/	- 26 671,31 €	/
Charges variables supplémentaires	57 831,67 €	97 093,83 €	132 505,64 €
Salaires	156 389,98 €	160 737,91 €	199 359,88 €
Total dépenses 2	4 282 815,99 €	4 584 459,46 €	4 805 412,91 €
Produits du recyclage (repreneurs / tri)	199 399,40 €	248 094,55 €	367 144,21 €
Subventions ou autres (CITEO)	693 903,41 €	721 533,23 €	716 954,61 €
Total recettes 2	893 302,81 €	980 409,90 €	1 084 098,82 €

Total des dépenses 3 (1+2)	6 020 647,09 €	6 549 093,46 €	6 707 602,15 €
Total recettes 3 (1+2)	960 060,38 €	1 150 751,33 €	1 240 292,18 €
Coût pour la CCPM	- 5 060 586,71 €	- 5 398 342,13 €	-5 467 309,97 €
TEOM	4 402 896,00 €	4 468 943,00 €	4 657 270,00 €
<i>Reste à charge du budget général</i>	<i>- 657 690,71 €</i>	<i>- 929 399,13 €</i>	<i>- 810 039,97 €</i>

Le budget initial 2022 donné pour la collecte des déchets était de 4 837 500 €, et 18 000 € pour la communication. Le pays de Mormal a pu baisser son reste à charge pour le budget déchets de 119 359,16 € entre 2021 et 2022.

Plusieurs marchés sont en cours pour la collecte ou le traitement des déchets :

- Quadria (composteurs)
- UTPM (PAV verre)
- Astech (entretien des PAV)
- Contenur (puçage et installation de bacs)
- Avesnois Environnement (collecte des bacs et colonnes à verre)
- Ramery (pneus)
- Recyclage des Vallées (bois, encombrants, déchets verts, gravats, cartons, ferraille)

Identification des gisements d'évitement prioritaires et des potentiels de réduction

Le gisement d'évitement est la quantité annuelle (ou le ratio) de déchets qui sera directement impactée par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions de prévention.

Le potentiel de réduction est la fraction que l'on peut envisager de réduire par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions. Il s'exprime souvent en kg/hab./an et est assorti d'une échéance.

Déchets globaux (déchets ménagers ordures ménagères + tri + verre, refus de tri, allo encombrants, archives et déchetteries) : 32 631.07 tonnes, soit 673.18 kg/an/habitant. 42.88 % valorisation matière (recyclage-réemploi de 13 844.14 t), 57.12 % valorisation énergétique (incinération de 18 442.98 t) et 0.00 % en enfouissement (CET).

Ordures ménagères :

Constituant presque 40% des déchets totaux des ménages, les ordures ménagères sont encore constituées de nombreux déchets valorisables.

Les premiers sont les déchets putrescibles, et en particulier les biodéchets constituant 25% des OM.

Or la loi AGECE de 2018 sur les biodéchets demande aux collectivités de proposer une solution de tri des biodéchets pour tous les ménages au 1^{er} Janvier 2024, afin de réduire en moyenne 30% des ordures ménagères sur le territoire français.

Sur le Pays de Mormal, le compostage étant déjà effectué par un bon nombre de particuliers, le but sera de réduire de 10% ce taux d'ici 2029.

17% d'emballages plastiques se retrouvent de même dans les ordures ménagères. L'extension des consignes de tri étant en place depuis le 1^{er} Janvier 2023,

ECT : Objectif CITEO de 100% d'emballages recyclables en 2025, soit 0 Emballages en ordures ménagères

Déchets verts :

Les déchets verts sont les deuxièmes déchets laissés par l'habitant en déchetterie. Cette ressource peut pourtant être facilement réutilisée au jardin pour apporter une ressource au jardin et une protection des sols.

Encombrants :

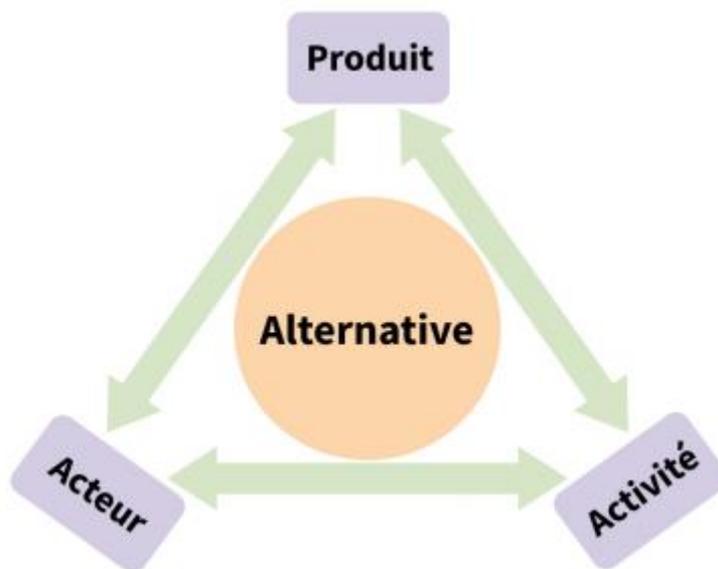
Les encombrants regroupent l'ensemble des déchets ne pouvant être recyclés dans une filière existante. Constitué en grande partie d'incinérables non évitables, il reste néanmoins quantité d'objets qui pourraient être réutilisés avant de finir à la benne, notamment en passant par le système de réemploi.

Cas particulier des gravats :

Les déchetteries étant dès 2024 remises en gestion au SIAVED, la prévention des déchets inertes sera limitée et plus difficile, prenant de plus en compte le fait qu'ils sont majoritairement apportés par des petites entreprises du BTP et non des particuliers.

De plus, suite à la loi AGEC de 2020 introduisant la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment), plusieurs entreprises du BTP ont préféré choisir des solutions alternatives aux déchetteries publiques pour évacuer leurs déchets inertes.

1 Schématisation de la méthode d'évaluation des gisements évitables de déchets



publics-cibles prioritaires :

Les atouts et faiblesses du territoire (opportunités et menaces)

	atouts	faiblesses
Interne	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification incitative future - Bonne collecte des EMR et du verre - Service de prévention en lien avec le service communication - Répertoire/réseau avec des associations, EPCI et établissement publics 	<ul style="list-style-type: none"> - budget limité au vu du nombre d'habitants - Risque de perte de gisement suite à la mise en PAV du verre - Manque de moyens humain en sensibilisation sur le terrain
Externe	opportunités	menaces

	<ul style="list-style-type: none"> - Bon lien patrimonial avec l'Environnement - Public familial sensible à la réduction des déchets - Initiatives déjà mises en place par des associations / particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'habitudes de tri sur les nouveaux ECT et le verre en PAV - Écart entre l'intention de tri et le geste de tri réel - Peu de tri hors foyer
--	---	--

Actions déjà engagées

Formations du personnel de mairie Landrecies et Le Quesnoy :

- (agents de nettoyage et agents du service technique de Landrecies)
- Importance du tri, rappel des règles de tri des déchets...
- Prise en compte des problèmes rencontrés
- Discussion, partage d'expérience

Stage thématique environnement du 14 au 18 février au Centre Social et Culturel de Landrecies :

- Création d'un jeu de société géant avec des familles parents-enfants
- Jeu comprenant des questions en lien avec l'environnement, le recyclage, la consommation responsable... et des défis en équipe (fléchettes – parcours du combattant...)

Ateliers recyclage et tri pour adultes :

- Forum insertion Centre Social et Culturel de Landrecies
- Foyer de vie de La Longueville
- Diaporama avec un jeu du tri, échanges avec les participants

Participation à la Semaine Bleue :

- Communication auprès des seniors
- Plusieurs animations en partenariat avec des foyers ruraux

« Hauts de France propres » 16 mars :

- 18 communes volontaires
- 345 participants (adultes et enfants)
- 2.4 tonnes de déchets collectés

Participations aux différents événements et marchés du territoire :

- Présence en stand, distribution de communication
- Thèmes variés selon l'événement (compostage, tri du verre, ECT ...)

Animations scolaires

- 14 Ateliers sensoriel
- 17 Ateliers juste tri
- 7 Ateliers zéro déchet
- 2 écoles maternelles
- 20 écoles primaires
- 2 lycées

- 3 Visites déchetterie
- 3 Visites SMIAA
- 2 Sorties nature

En 2021 et 2022, 2424 adultes et 435 enfants ont été sensibilisés en stand, en journée de sensibilisation ou en école.

Identification des acteurs potentiels

La diversité des partenaires et acteurs est une des clefs du succès du programme d'actions : chacun peut y apporter ses idées, ses compétences et son réseau de façon complémentaire. Pour la mise en œuvre de ce nouveau programme de prévention des déchets, le SYTRAD et ses EPCI membres devront s'appuyer sur l'ensemble des acteurs et relais présents sur le territoire.

1. Partenaires institutionnels

- Communes (53) ;
- Collectivités voisines ;
- Conseil départemental ;
- Région Hauts-de-France ;
- La Chambre d'Agriculture ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- ADEME ;
- DREAL.

2. Milieu éducatif et enseignement

- Écoles primaires et maternelles ;
- Collèges ;
- Lycées ;
- Centres de formation ;
- Centres de loisirs ;
- Centres socio-culturels.

3. Gros producteurs de biodéchets

- Les hôtels et les restaurants ;
- Les cantines scolaires ;
- Les agriculteurs ;
- Les enseignes de supermarché ;
- Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
- Les hôpitaux et les centres de soins ;

4. Organismes sociaux

- Partenord Habitat ;
- Promocil ;
- Habitats du Nord;
- SIGH;

5. Tissu associatif et acteurs de l'économie circulaire

- Réseau Compost Citoyen ;
- Compost'R ;
- Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ;
- Zéro Waste France ;
- Les Déchainés du Bocal;

- C2Ri
- Restaurants du Coeur Sambre Avesnois;
- Cap'Emploi (Landrecies)

6. Eco-organismes

Stratégie et plan d'action

Axes

Les axes du PLPDMA ont été déterminés en s'inspirant du PRPG de la région des hauts-de-France, et consistent en ces 6 volets :

- Faire preuve d'éco exemplarité
- Réduire les déchets verts en déchèterie et tri des biodéchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Favoriser la consommation responsable
- Mettre l'accent sur le réemploi
- Sensibiliser à la prévention des déchets

Objectifs quantitatifs par matières :

Sur la base des tonnages de collecte et de déchetterie, et définis grâce aux différents plans et lois de réduction des déchets, plusieurs objectifs seront à atteindre d'ici 2029.

Les objectifs seront séparés par matières :

Biodéchets :

En prenant en compte les déchets putrescibles et le gaspillage alimentaire de la poubelle d'ordure ménagère et les déchets verts apportés en déchetterie :

- Sortir 20% des biodéchets de l'ordure ménagère, soit passer de 70,1kg à 56,08kg/hab/an ;
- Baisser de 15% l'apport de déchets verts en déchetterie soit passer de 82,3kg à 69,95kg/hab/an ;
- Diminuer le gaspillage alimentaire de moitié, soit passer de 26,7kg à 13,35kg/hab/an.

Emballages :

- Baisser le nombre d'emballages de la poubelle de tri de 10%, soit passer de 45,45kg à 40,5 kg/hab/an ;
- Sortir des ordures ménagères la moitié de la collecte sélective, soit passer de 85kg à 42,5kg/hab/an ;
- Atteindre un taux de recyclage de 50% d'ici 2029.

Ordures ménagère :

- Réduire 50% des ordures ménagères d'ici 2029, soit passer de 280kg à 140kg /hab/an.

Encombrants :

- Réduire de 10 % le tonnage d'encombrants amené en déchetterie, soit passer de 90kg à 79 kg/hab/an ;

- Porter la part de réemploi à plus de 5% d'ici 2029.

DAE :

- Réduire de 5% les déchets

Les différentes actions permettront ainsi de viser la diminution de 13% de l'ensemble des déchets ménagers d'ici 2029 par rapport à 2010.

Des objectifs futurs encore plus élevés :

La diminution des déchets étant calculé sur la loi portant sur les données depuis 2010, de nombreux efforts resteront à fournir afin d'atteindre les prescriptions nationales de réduction des déchets.

Les objectifs quantitatifs du Pays de Mormal se voient néanmoins déjà ambitieux.

Actions planifiées :

Chacune des fiches actions sera liée à un ou plusieurs de ces axes cités :

1. Formation des collectivités à la prévention des déchets
2. Mettre en place une tarification incitative
3. Développer le compostage partagé
4. Développer le mulching
5. Mettre en place une aide au compostage à domicile
6. Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
7. Promouvoir le zéro-déchet grâce au « fait-maison »
8. Création d'un réseau d'entreprises pour la réduction des déchets
9. Animations en magasin
10. Organisation d'une donnerie
11. Mise en place d'une ressourcerie fixe
12. Développer les offres du repair café
13. sensibiliser les scolaires
14. Créer et distribuer des documents de communication sur la prévention des déchets
15. Collecter le verre en points d'apports volontaires
16. Développer le tri hors foyer

Axe 1 : Faire preuve d'éco exemplarité

Formation des collectivités à la prévention des déchets	
Date	2024 - 2026
Lieu	Mairies, tiers Lieux, pôles de la communauté de commune
Contexte	Le compostage et les solutions de réduction des déchets sont très peu présents dans les établissements publics. Seul le tri des papiers reste majoritairement appliqué, avec des lacunes sur la gestion des emballages, et des déchets produits pendant le repas et les pauses.
Objectifs généraux	Sensibiliser tous les pôles et tiers lieux en 2024, faire une journée sensibilisation par an. Sensibiliser toutes les communes et établissements publics au tri des déchets et au compostage d'ici 2029.
Description	Informier sur les pratiques de tri actuelles. Mettre en place des solutions de tri des emballages, du verre, et du compostage. Appeler à la réduction des déchets dans son travail quotidien. Proposer une organisation pour la bonne gestion des déchets.
Évaluation	Nombre d'établissements publics sensibilisés. Nombre de fois où les bacs sont sortis par an.
Fréquence	Une fois par an pour les établissements de la communauté de commune, une fois tous les deux ans pour les autres établissements publics.
Partenaires	Communes du territoire (équipes municipales, services techniques...) / bibliothèques / Tiers-lieux /etc.
Moyens humains	1 à 2 personnes pour animer toutes les interventions
Communication	Mail, téléphone
Points de vigilances	S'assurer d'une bonne prise en compte des consignes après entrevue de tous les employés et services d'entretien des locaux publics.

<h2>Mettre en place une tarification incitative</h2>	
Date	2024-2026
Contexte	Le bac d'ordures ménagères pèse presque 6 fois plus par habitant par an que le bac de tri. On suspecte une quantité non négligeable de petits objets, déchets verts, déchets de cuisine et emballages restant dans ces sacs poubelle.
Objectifs généraux	Réduire le tonnage des ordures ménagères Inciter à un meilleur tri Mise en conformité avec La Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et la Loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) Mieux maîtriser l'augmentation des coûts de collecte et de traitement
Objectifs opérationnels	Instaurer une tarification à blanc durant le second semestre 2024 pour la mettre en application réelle en 2025
Description	Faire un état des lieux pour mesurer la quantité de déchets produite par foyer, et adapter en amont les volumes des bacs à chaque utilisation. Communiquer auprès des habitants pour répondre aux questions sur cette tarification et éviter la désinformation et les craintes sur le sujet. Construire le projet avec les élus pour mieux communiquer et connaître les particularités de chaque commune.
Évaluation	Tonnage des ordures ménagères Nombre de foyers informés
Partenaires	Groupe contenu pour le changement des bacs
Moyens matériels	21 000 bacs pucés
Moyens humains	Délégation à un prestataire pour le sondage et le changement des bacs. Deux animateurs du tri pour la sensibilisation
Communication	Site internet, presse, porte à porte et réunions de quartier, stands événementiels
Points de vigilances	Risques de dépôts sauvages d'ordures ménagères ou dépôts dans des poubelles publiques.

Axe 2 : Réduire les déchets verts en déchèterie et tri des biodéchets

Développer le compostage partagé	
Date	2024 - 2029
Lieu	Habitats collectifs
Contexte	Les biodéchets constituent environ 30% des ordures ménagères, actuellement incinérées. Les habitants de logements collectifs n'ont actuellement pas possibilité de trier en composteur cette ressource.
Objectifs généraux	Sortir le gisement de biodéchets de l'ordure ménagère ; Offrir une solution aux habitants d'habitats collectifs.
Objectifs opérationnels	Au moins un site de compostage par zone d'habitats collectifs dans les 6 ans du plan
Description	Promotion de la démarche et mobilisation de référents, en lien avec les communes Rédaction et passation de marchés pour structurer durablement la filière Recensement et identification des sites potentiels, en lien avec les communes du territoire Formation des référents de site, au fur et à mesure Installation des équipements et suivi des sites par les ambassadeurs du tri Animation d'un « Réseau compostage » visant à faire vivre une dynamique autour de l'enjeu du compostage - Etude en fonction de la tarification incitative
Évaluation	Nombre de sites et composteurs installés Nombre de foyers apportant leur biodéchets Quantité de compost Qualité du compost Nombre d'incidents relevés
Fréquence	Passage d'un référent compost au moins une fois par semaine, surveillance régulière des sites par les ambassadeurs
Périmètre	Une commune du territoire accueillant les dons de tous les habitants du pays de Mormal.
Partenaires	ADEME / Région / Associations de quartier, d'habitants / Comités de quartier / Communes du territoire (équipes municipales, services techniques...) / Fournisseurs de composteurs / Acteurs intervenant sur la dimension « Broyat » / Associations de jardinage et jardins partagés /
Moyens matériels	Composteurs (3 par sites au moins), bioseaux, fourche
Moyens humains	1 surveillant et une aide
Communication	Presse, site internet, affiches, flyers, fête des voisins, pancartes près des composteurs
Points de vigilances	Surveiller les apports des habitants, le vandalisme sur les composteurs, les odeurs et les problèmes de nuisibles potentiels. Reformer régulièrement les référents et les contacter/remplacer en cas de manque d'intérêt pour leur mission.
coûts	Devis composteurs bioseaux et fourches

Développer le mulching

Date	2024
Public	Habitants du territoire
Contexte	Les tontes de pelouses représentent environ 40% des déchets verts. Celles-ci contiennent jusqu'à 90% d'eau, utilisable pour protéger les sols et améliorer la qualité du gazon.
Objectifs généraux	Sortir le gisement de biodéchets de l'ordure ménagère Offrir une solution alternative à la déchetterie pour les habitants ayant un jardin
Objectifs opérationnels	Le maximum d'habitants sensibilisés, 15% de baisse des déchets verts apportés en déchetterie
Partenaires	ADEME / Région / Communes du territoire (équipes municipales, services techniques...) / entreprises vendant les appareils mulching
Moyens matériels	Subvention pour kit mulching
Communication	Presse, site internet, affiches, flyers, fête des voisins, pancartes près des composteurs
Points de vigilances	Éviter les doubles demandes : 1 kit mulching par foyer.
Coût	Délibération de budget pour subvention de kit mulching

Mettre en place une aide au compostage à domicile	
Date	2024-2029
Lieu	Chez l'habitant, en mairie, salle des fêtes
Contexte	Même lors de sa pratique, il reste une méconnaissance du bon fonctionnement du compostage pour certains habitants, engendrant des problèmes de décomposition des biodéchets. Les usagers sont en demande de conseils et il est parfois nécessaire de casser certains préjugés.
Objectifs généraux	Apporter une explication pédagogique au fonctionnement d'un composteur Casser les clichés liés au compostage Agir comme médiateur auprès des personnes en conflit de voisinage ou inquiets à propos du compostage
Description	Les usagers pourront bénéficier d'une aide à la gestion de leur composteur en prenant rdv par appel téléphonique. Un suivi pourra être effectué si besoin
Évaluation	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de composteurs installés
Partenaires	Mairies, tiers lieux
Moyens humains	Un ambassadeur chargé des rendez-vous
Points de vigilances	Attention aux conflits de voisinages qui relèvent parfois de la police municipale Connaître les règles et lois pour une bonne gestion et disposition du composteur dans le jardin

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires	
Date	2024-2029
Lieu	Restauration scolaire
Contexte	<p>En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros et se retrouvent à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution.</p> <p>Le plan national de prévention des déchets et la loi AGECE visent à réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2029, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale, objectifs repris dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets.</p>
Objectifs généraux	<p>Promouvoir les produits locaux</p> <p>Tendre vers l'exemplarité pour la restauration collective via la commande publique</p> <p>Sensibiliser le personnel de cuisine et les agents de la restauration</p> <p>Mettre en avant les bonnes pratiques des restaurants scolaires pratiquant déjà en interne, une gestion des stocks réduisant les pertes alimentaires</p> <p>Eduquer et responsabiliser les plus jeunes à la lutte contre le gaspillage alimentaire en les incitant à adopter durablement des comportements favorisant la réduction des déchets</p>
Objectifs quantitatifs	<p>Réduire le tonnage d'ordures ménagères des cantines</p> <p>Réduire et valoriser les déchets de tables</p> <p>Réduire de 50 % le gaspillage en restauration scolaire d'ici 2029</p>
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Contact auprès des cantines du territoire - Mise en place d'un groupe de travail spécifique dans le cadre de la Politique Agroécologique et Alimentaire pour traiter le sujet de façon transversale et multi-acteurs - Travail avec les professionnels de la restauration commerciale et des commerces de bouche, en lien avec l'axe déchet des professionnels et du travail de collecte des biodéchets - En lien avec l'axe 3 (sensibilisation du grand public) et l'axe 4 (accompagnement des professionnels) du PLPDMA, rapprochement auprès des grandes et moyennes surfaces et travail en lien avec les associations d'aide alimentaire sur les attentes/besoins en matière de dons des invendus
Évaluation	<p>Nombre d'établissement vertueux</p> <p>Nombre d'élèves sensibilisés</p> <p>Quantité de déchets fermentescibles</p>
Fréquence	<p>1 formation des cantiniers et professeurs, suivi d'1 réunion de mise en place</p> <p>1 suivi tous les 6 mois pour les deux premières années, puis tous les ans</p>
Partenaires	Direction fonctionnement des établissements (région)
Moyens matériels	<p>Tables de tri</p> <p>3 composteurs par cantine</p> <p>gachimètre</p>
Moyens humains	1 à 2 animateurs par journée de sensibilisation
Communication	Mail des écoles
Points de vigilances	Assurer une veille auprès des établissements pour éviter le relâchement
coûts	<p>Tables de tri</p> <p>3 composteurs par cantine</p>

Axe 4 : Favoriser la consommation responsable

promouvoir le zéro-déchet grâce au "fait maison"	
Date	2024 – 2026
Lieu	événements, tiers Lieux, écoles,
Contexte	Les emballages ménagers font partie du quotidien de chaque usager du pays de Mormal. Les solutions pour les éviter sont parfois méconnues, ou ont mauvaises presse.
Objectifs généraux	Faire connaître les alternatives aux produits emballés et au « jetable » Accompagner la création de ses propres produits d'entretien et cosmétiques promouvoir la réutilisation des contenants déjà achetés
Description	Création d'ateliers permettant de créer soi-même sa lessive, son dentifrice, son déodorant ... Remettre l'Humain dans la fabrication d'un produit et sortir de l'habitude industrielle Appuyer sur la réutilisation des contenants en verre ou en plastique Présenter les ingrédients essentiels pour Évoquer l'organisation de l'emploi du temps pour la préparation de ces produits
Évaluation	Nombre de personnes sensibilisées Nombre d'ateliers réalisés Nombre de préparation réalisées
Fréquence	Au moins 3 ateliers par an
Moyens matériels	Contenants (si possible issus de la réutilisation), plaque à induction, ustensiles (fouets, bols, balance, cuillère doseuses)
Moyens humains	Un animateur par atelier de 10 personnes
Communication	Presse, site internet, affiches, flyers, fête des voisins, pancartes près des composteurs
Points de vigilances	Vérifier le bon état des contenants provenant de réutilisation Vérifier les dates de péremption des produits et donner les précautions d'utilisation de chaque préparation
coûts	Coût des ingrédients, contenants, ustensiles et plaque de cuisson = environ 200€

Création d'un réseau d'entreprises pour la réduction des déchets

Date	2024-2029
Contexte	Entreprises produisant des déchets et cherchant des repreneurs
Objectifs généraux	Mettre en contact les entreprises productrices de déchets et repreneurs de matière Réemployer des chutes de matériaux, gravats, autres matières valorisables Contacter les entreprises du territoire pour connaître leurs pratiques Création d'un annuaire
Objectifs opérationnels	Baisse de 10% des déchets des entreprises participantes d'ici 2029
Évaluation	Nombre d'entreprises participantes Quantité de déchets détournés
Fréquence	Mise à jour de l'annuaire 1 fois par an
Partenaires	C2Ri, service culture, déchetteries, associations, habitants volontaires, mairies
Communication	Document disponible en mairie, stands, communauté de communes
Points de vigilances	Veiller à la bonne autonomie et la fluidité des échanges entre producteurs de déchets et demandeurs. Faire une publicité régulière pour éviter une baisse de motivation et abandon du projet

Animations en magasins

Date	2024
Contexte	Beaucoup de suremballages en magasin Tous le monde va en magasin → public nouveau à sensibiliser
Objectifs généraux	Sensibiliser à la réduction des déchets Évoquer le suremballage Faire découvrir une nouvelle logique d'achats responsables
Objectifs opérationnels	Partenariat avec un magasin du territoire par an
Évaluation	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de magasins accueillant l'animation
Fréquence	1 à 2 fois par an (fêtes de fin d'année, rentrée scolaire ...)
Partenaires	Grandes surfaces, petites boutiques d'alimentation
Communication	Deux chariots, un rempli de suremballage, un avec le moins d'emballages possible. Affiches, banderole, panneaux ...
Points de vigilances	Attention à ne pas être confondu avec une banque alimentaire

Axe 5 : Mettre l'accent sur le réemploi

<h1>Organisation d'une donnerie</h1>	
Date	2024
Lieu	Tiers lieu, marché couvert, salles des fêtes, gymnases ...
Contexte	Un nombre conséquents d'objets encore utilisables sont déposés en déchetterie, voire finissent en dépôts sauvage. Les ressourceries ne sont pas toujours connues ou fréquentées.
Objectifs généraux	Promouvoir la pratique du don Faire connaître le réemploi et ses acteurs Détourner des objets des déchetteries
Objectifs opérationnels	Organiser une récolte de dons Aménager un espace gratuit temporaire où les dons sont déposés
Description	Proposition de l'action et validation en commission déchet Recherche de partenaires (Le Relais, Emmaüs, commune pour la salle des fêtes et une association pour la tenue de la buvette) Création de support (flyer, affiche A3) et demande de création d'une banderole à un prestataire extérieur. Sensibilisation des gardiens de déchetterie de la communauté de communes Affichage et distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des 35 communes par les élus Pose de la banderole sur le portail de la déchetterie (soit 7j avant l'événement) pour que les usagers puissent mettre de côté certains objets Installation des tables à la salle des fêtes Accueil des partenaires, des donateurs et receveurs, par les élus, les agents, recueil des avis des participants, récupération des "indonnés" par nos partenaires, et rangement de la salle des fêtes par les élus et agents Article dans le journal local Retour de l'événement en commission La donnerie peut accueillir d'autres activités : couture, repair café, cuisine, conférence
Évaluation	Nombre de personnes sensibilisées Nombre d'objets restants à la fin de la manifestation par rapport au nombre donné
Fréquence	1 fois par an, à développer si le projet a du succès
Partenaires	C2Ri, service culture, déchetteries, associations, habitants volontaires, mairie accueillant le projet
Pilotage	Camille Labard
Moyens matériels	Au moins 10 tables, panneaux indicateurs intérieurs et extérieurs, communication papier
Moyens humains	1 surveillant et une aide
Communication	Presse, site internet, affiches
Points de vigilances	Surveiller les dons d'objets et combien d'objets sont pris par personne (limiter par exemple à 10 petits objets, 5 moyens et 1 gros comme les meubles)

Mise en place d'une ressourcerie fixe	
Date	2024-2025
Lieu	Landrecies
Contexte	objets encore utilisables déposés en encombrants (incinérés) / retrouvés en dépôts sauvage Ressourcerie éphémère de Landrecies très populaire Proche de la déchetterie
Objectifs généraux	Promouvoir la pratique du don Faire connaître le réemploi et ses acteurs Détourner des objets des déchetteries
Évaluation	Tonnage détourné / donné en boutique Recettes des objets revendus Fréquentation de la ressourcerie
Partenaires	C2Ri, service culture, déchetteries, associations, mairie
Pilotage	C2Ri
Communication	Presse, internet, tiers lieux, communes

Développer les offres du repair café	
Date	2026 - 2029
Lieu	Atelier numérique de Le Quesnoy, Tiers lieu de Landrecies, Bag@numérique de Bavay
Contexte	Le repair café de la communauté de commune aide les habitants à réparer leurs êtits électroménagers plusieurs fois dans l'année. Mais de nombreux autres objets pourraient être réutilisés grâce à l'aide de volontaires connaissant l'art de réparer.
Objectifs généraux	Apprendre à réparer plutôt que de jeter Renouer un lien social entre les habitants et les amateurs de bricolage détourner de la déchetterie certains déchets réparables
Description	Création de nouveaux ateliers de réparation pour les vélos, ateliers de couture, menuiserie ... Mise à disposition des outils nécessaires Appel aux bénévoles ayant des compétences dans le domaine de la réparation
Évaluation	Nombre de repair cafés faits dans l'année Nombre de personnes sensibilisées Nombres d'objets réparés
Fréquence	Au moins 2 nouveautés en repair café d'ici 2030
Moyens matériels	Au besoin, outillage de bricolage, soudure, petite menuiserie, cinquallerie etc.
Moyens humains	Bénévoles spécialisés et animateur
Communication	Presse, internet, tiers lieux, communes

Axe 6 : Sensibiliser à la prévention des déchets

Sensibiliser les scolaires	
Lieu	Ecoles primaires
Contexte	Les bonnes pratiques du tri peuvent être apprises et mieux assimilées si elles sont développées dès l'enfance : aujourd'hui les enseignants abordent le sujet du recyclage et formulent le besoin d'intervenants sur le sujet.
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre le tri des déchets ménagers, des emballages et des biodéchets • Identifier les différents déchets et leur matière première • Découvrir les processus de recyclage des différentes matières en nouveaux matériaux • Aborder la notion de réemploi • Définir et découvrir le compostage • Avoir une réflexion sur les dépôts sauvages et la pollution due aux déchets
Objectifs opérationnels	Former chaque cycle 3 des écoles du territoire, soit environ 500 enfants par an
Description	<p>Partie 1 : sous forme de question réponse Présentation de la structure, des déchetteries et des ambassadeurs, du lieu Définition d'un déchet et son histoire Pourquoi et comment recycler (les trois flux) Qu'est-ce qu'une matière première ? Impact des déchets sur la planète (exploitation des ressources et pollution, temps de dégradation d'un déchet).</p> <p>Partie 2 : jeu du tri : l'enfant trie des déchets factices dans les bons bacs avant correction Cheminement des déchets vers le nouvel objet recyclé ; Jeu de cartes présentant les matières premières, le déchet associé et le matériau recyclé.</p> <p>Partie 3 : approfondissement Si le temps le permet Compostage, la notion de réemploi et la pollution ; Questions et distribution d'un diplôme.</p>
Évaluation	Nombre de classes et d'enfants sensibilisés
Fréquence	Une fois par an pour chaque classe de cycle 3
Périmètre	Territoire du pays de Mormal
Partenaires	Professeurs, inspection académique
Moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Diaporama (ordinateur portable et projecteur) • Bacs de tri étiquetés • Déchets types (emballages lavés, matériaux propres)
Moyens humains	1 à 2 ambassadeurs et l'enseignant
Communication	Mail aux écoles
Points de vigilances	Adapter si besoin aux classes à niveaux mixtes Apporter du matériel supplémentaire

Créer et distribuer des documents de communication sur la prévention des déchets	
Date	2024-2029
Lieux	Stands événementiels, établissements publics, porte-à-porte
Contexte	Demande fréquente d'informations plus poussée sur le tri et la réduction des déchets, un certain nombre d'habitants pas encore sensibilisés
Objectifs généraux	Sensibiliser les habitants au tri Faire découvrir les solutions de compostage Aborder le sujet de la réduction des déchets (zéro-déchet ...) Aller auprès de l'habitant (stands, porte-à-porte) pour communiquer les informations
Objectifs quantitatifs	Mettre à disposition des documents d'information dans 100% des communes du territoire Distribuer l'information dans 100% des habitats collectifs
Évaluation	Nb personnes sensibilisées Nb documentation distribuée Nb établissements publics proposant la documentation Nb porte-à-porte / événements réalisés
Partenaires	Communes du territoire (équipes municipales, services techniques...) / Autres acteurs publics (bibliothèques, tiers lieux ...)
Communication	Vidéos centre de tri / incinérateur, disque tri des déchets, livret guide du tri / compostage / zéro déchets, stop pubs ...
Points de vigilances	Surveiller les stocks disponibles et adapter aux communes pour ne pas gaspiller de documentation

Collecter le verre en points d'apports volontaires	
Date	2024-2026
Contexte	Les bacs de tri du pays de Mormal sont dotés d'une cloison pour récolter le verre. Suite à l'extension des consignes de tri, le bac de tri est maintenant trop petit dû à la cloison, qui elle-même est trop volumineuse pour le verre récolté. Le ramassage du verre en porte-à-porte est de plus onéreux et sous-représenté en France, limitant les possibilités de ramassage.
Objectifs généraux	Décloisonner les bacs de tri et collecter les mêmes tonnages de verre en point d'apport volontaire d'ici 2026
Objectifs opérationnels	Validation des points de colonne à verre avec les mairies (effectué). Pose des colonnes à verre d'octobre à décembre 2023 Décloisonnement des bacs de tri en janvier 2024
Description	Faire un état des lieux du gisement de verre par foyer et du nombre de foyer par communes Installer les colonnes à verre dans des lieux accessibles en prenant en compte le bruit des dépôts de verre. Créer une carte interactive des points d'apports pour les usagers
Évaluation	Tonnage du verre Nombre de débordements de colonnes à l'année État des colonnes à verre Avis de la population
Partenaires	Ramassage des colonnes à verre par Avesnois Environnement
Moyens matériels	187 colonnes à verre
Moyens humains	2 animateurs du tri et service communication pour la prévention
Communication	Site internet, presse, porte à porte et réunions de quartier, stands événementiels
Points de vigilances	Attention aux dépôts sauvages près des colonnes, et à la baisse de tonnage en début de mise en place. La qualité du tri dans le bac decloisonné pourra aussi varier

Développer le tri hors foyer	
Date	2025 - 2030
Lieu	Toutes communes du territoire volontaires
Contexte	Afin d'étendre le recyclage des emballages sur le territoire, la loi AGECE prévoit de rendre obligatoire le tri hors foyer au 1 ^{er} Janvier 2025. près de 300.000 tonnes par an d'emballages ménagers sont jetés hors du foyer en France : la plupart sont recyclables mais pas triés automatiquement.
Objectifs généraux	Généraliser le tri hors foyer dans les lieux publics Améliorer le taux de captation des emballages en vue de leur recyclage
Description	Se concerter avec les communes pour déterminer les lieux de fréquentation du territoire (parcs et jardins, établissements publics, cimetières ...) Organiser la gestion des points de collecte Communiquer auprès des habitants
Évaluation	Installer au moins 30 sites de tri sur le territoire
Moyens matériels	Achat de 30 dispositifs de tri sélectifs pour lieux publics
Communication	Signalétiques autour des points de tri,

prévisions d'élaboration du PLPDMA

Estimations financières pour la mise en place des actions :

Domaines	Coûts
Coûts de personnel prévention et coût de communication	384 000€ environ sur six ans
Coût de la subvention mulching	10 000€ accordé en 2024
Coût des composteurs (collectifs et individuels confondus), lombricomposteurs et bioseaux	434 000 € pour équiper 7 000 foyers
Coût de mise en place de la tarification incitative	Enquête auprès des foyers du territoire : 490 726,48 € Impression des courriers : 3832,80 € Coût des bacs et du puçage : 419 636,11 € + 1 017 654,72 € = 1 437 290,83 € Logiciel TEOMI : 150 000€ sur 6 ans
Coût des PAV verre	520 383,60 €
Coût potentiel du tri hors foyer	100 000 € pour 30 sites minimum

Planning théorique des actions

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Formation des collectivités à la prévention des déchets	x	x	x	→		
Mettre en place une tarification incitative	x	x	x	→		
Développer le compostage partagé	x	x	x	→		
Développer le mulching	→					
Mettre en place une aide au compostage à domicile	x	x	x	x	x	x
Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires	x	x	x	x	x	x
Création d'un réseau d'entreprises pour la réduction des déchets	x	x	x	x	x	x
Promouvoir le zéro-déchet grâce au « fait-maison »	x	x	x	→		
Création d'un réseau d'entreprises pour la réduction des déchets	x	x	x	x	x	x
Animations en magasin	x	→				
Organisation d'une donnerie	x	→				
Mise en place d'une ressourcerie fixe	x	→				
Développer les offres du repair café	x	x	x	→		
Sensibiliser les scolaires	→					
Créer et distribuer des documents de communication sur la prévention des déchets	→					
Collecter le verre en points d'apports volontaires	→					

Annexes

Sources :

Source des lois évoquées dans le contexte réglementaire :

<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>

Chiffres nationaux des déchetteries avant 2022 :

https://www.sinoe.org/statistiques?C_THEME_INDIC=1&C_SOUS_THEME_INDIC=2

Tonnages en déchetterie pour 2022 :

https://www.cc-paysdemormal.fr/app/uploads/2023/10/RAPPORT_DECHETS_CCPM_2022_WEB.pdf

Réglementation :

Lois Grenelle de 2009 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020949548>

Loi TEVC de 2015 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/>

loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759>

Feuille de route pour l'Économie Circulaire :

<https://www.ecologie.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec>

Loi Climat et Résilience de 2021 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

Plan National de Prévention des Déchets :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20national%20de%20pr%C3%A9vention%20des%20d%C3%A9chets%202021-2027.pdf>

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets des Hauts de France :

<https://www.oise.gouv.fr/contenu/telechargement/74188/447428/file/Partie+02+Doc+04+-+Annexe+02+-+PRPGD+D%C3%A9claration+au+titre+de+l%E2%80%99Article+L122-9+du+CE.pdf>

Le PADD du Pays de Mormal de 2019 :

<https://www.cc-paysdemormal.fr/app/uploads/2022/08/PADD-CC-Pays-de-Mormal.pdf>

Le PAT du Parc Naturel Régional de l'Avesnois :

<https://france-pat.fr/pat/pat-de-la-sambre-avesnois/>